

# Comptes régionaux 2022



Institut des comptes nationaux

 **Banque Nationale**  
DE BELGIQUE  
Eurosystème

## Contenu de la publication

Cette publication présente les résultats synthétiques des comptes régionaux 2021/2022 pour la Belgique.

La première partie est consacrée aux évolutions récentes à travers l'analyse des principaux agrégats économiques permettant d'appréhender les trois régions du pays sous l'angle de l'activité économique, du marché du travail, des revenus et de la consommation des ménages. La deuxième partie brosse un portrait succinct de la structure économique des régions selon différents critères et permet de mettre en évidence les principales particularités régionales. Cette publication présente également les modifications qui ont été apportées par rapport à la publication précédente et leur incidence sur les résultats régionaux.

Les résultats commentés dans la présente publication ne couvrent qu'une partie du contenu des comptes régionaux. Les résultats détaillés sont disponibles en ligne depuis le 26 janvier 2024 via la base de données [NBB.Stat](#) de la Banque nationale de Belgique. Le contenu complet des comptes régionaux (niveau de détail, période couverte...) disponible est décrit dans un chapitre consacré. Des explications de nature conceptuelle et méthodologique sont par ailleurs mises à disposition sur le site internet de la Banque nationale de Belgique<sup>1</sup>.

Précisons que les chiffres relatifs à la dernière année, en l'occurrence l'année 2022, sont provisoires et sont susceptibles d'être révisés ultérieurement<sup>2</sup>. En l'absence de données de base suffisamment complètes, les chiffres de la dernière année, tant à l'échelle nationale que régionale, sont estimés selon une méthode simplifiée. Les résultats pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

Les comptes régionaux de la Belgique sont élaborés selon les méthodes, les définitions et les nomenclatures du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

1 Voir « [Comptes régionaux. Révisions méthodologiques 2019 – Aperçu des principaux changements](#) » et « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) ».

2 Des résultats provisoires sont disponibles pour la valeur ajoutée, l'emploi, la rémunération des salariés, ainsi que, depuis cette année, pour les comptes des ménages et la consommation finale par secteur institutionnel.

# Avant-propos

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente dans cette publication les comptes régionaux pour les années 2021/2022 selon la méthodologie du SEC 2010.

Les comptes régionaux présentés ici sont conformes aux [comptes nationaux](#) publiés en octobre 2023.

Le Conseil d'administration de l'ICN a approuvé les comptes régionaux 2021/2022 et le Comité scientifique sur les comptes nationaux a, quant à lui, émis un avis positif.

La présidente du Conseil d'administration  
de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, février 2024



# Table des matières

Avant-propos	3
--------------	---

## Evolutions récentes

1. Activité économique	9
1.1 Valeur ajoutée brute en volume	9
1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants	11
1.3 Formation brute de capital fixe	13
2. Marché du travail	14
2.1 Emploi total	14
2.2 Volume de travail (heures travaillées)	15
2.3 Rémunérations des salariés	16
3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel	18
3.1 Revenu disponible net	18
3.2 Dépenses de consommation finale	19
3.3 Taux d'épargne brut	23

## Structures économiques des régions

1. Structure de la valeur ajoutée régionale	24
2. Structure de l'emploi régional	25
3. Structure régionale de la consommation des ménages	26

## Révisions méthodologiques apportées dans cette version

1. Révision de la méthode d'estimation de la dernière année disponible pour la valeur ajoutée	27
2. Estimation de la dernière année disponible des revenus de ménages et la répartition des dépenses de consommation finale	27

## Révisions apportées dans cette version

1. Révisions courantes relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail 28
2. Révisions courantes relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile 29
3. Répartition géographique des résultats sur la base de la Nomenclature des unités statistiques (NUTS) 30

## Séries disponibles 32

### Annexe 1: Tableaux de synthèse (2020-2022)

Variables clés des comptes régionaux ventilées selon le lieu de travail	34
Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, à prix courants	35
Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur et par habitant, à prix courants	36

### Annexe 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales

Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	37
Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	38
Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021	39
Emploi total - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	40
Emploi des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	41
Emploi des indépendants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	42
Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021	43

Volume de travail des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021	44
Volume de travail des indépendants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021	45
Rémunération des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022	46
Contribution des catégories (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2021	47
<a href="#">Publications de l'ICN et personnes de contact</a>	49
<a href="#">Remarques générales</a>	53
<a href="#">Signes conventionnels</a>	55
<a href="#">Liste des abréviations</a>	57



# Évolutions récentes

Ce chapitre présente les évolutions récentes des trois régions du pays à travers l'analyse succincte des principaux agrégats économiques issus des comptes régionaux. Il est composé de trois sections. La première traite de l'activité économique et porte notamment sur la valeur ajoutée brute en volume, sur la valeur ajoutée brute à prix courants et sur la formation brute de capital fixe (i.e. les investissements). La seconde section est consacrée au marché du travail, avec pour principales variables l'emploi, le volume de travail (le nombre d'heures prestées) et la rémunération des salariés. La troisième section a pour objet les comptes des ménages et leur extension, et en particulier les revenus, la consommation par secteur institutionnel et le taux d'épargne.

Les agrégats présentés dans la première et la deuxième section appartiennent à la catégorie des « variables par branche d'activité ». Conformément au SEC2010, celles-ci sont réparties selon le lieu de travail (ou lieu de production). Les agrégats des comptes des ménages, repris dans la troisième section, sont quant à eux répartis en fonction du lieu de résidence. Il s'agit d'une précision importante pour l'interprétation des résultats.

## 1. Activité économique

La présente section aborde l'évolution de la valeur ajoutée, d'une part en volume, et d'autre part à prix courants, ainsi que la formation brute de capital fixe.

### 1.1 Valeur ajoutée brute en volume

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée brute en volume (ou à prix constants) correspond à la valeur ajoutée brute à prix courants corrigée de la variation des prix<sup>1</sup>. L'évolution de la valeur ajoutée brute en volume reflète à peu de choses près la croissance économique des régions<sup>2</sup>.

Malgré le fait que certaines activités étaient encore sous pression, la levée progressive des restrictions mises en œuvre pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 en **2021** a permis une nette reprise. La croissance économique a atteint 8,0 % en Flandre, 4,3 % à Bruxelles et 4,4 % en Wallonie.

1 Dans les comptes nationaux, la conversion des prix courants en prix de l'année précédente est réalisée par branche d'activité. Tant la production que la consommation intermédiaire sont déflatées par branche d'activité à l'aide des indices de prix les plus adéquats et le poids des produits dans la production et la consommation intermédiaire. Dans les comptes régionaux, par manque d'information disponible, un seul déflateur, c'est-à-dire celui de la valeur ajoutée brute nationale, est utilisé pour une même branche d'activité, quelle que soit la région. Il n'est donc pas tenu compte d'éventuelles différences régionales de prix par branche d'activité. L'effet net de la variation des prix est cependant différent d'une région à l'autre. Il est fonction de la structure de la production et de la consommation intermédiaire de chaque région par branche d'activité (on parle à cet égard d'un effet de « composition »).

2 L'évolution régionale de la valeur ajoutée brute en volume est certes la meilleure approximation de la croissance économique régionale, pour autant ces deux notions ne doivent pas être confondues. La croissance économique correspond à la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix de base, augmentée des impôts sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée incluse), moins les subventions sur les produits. Le solde de ces deux derniers éléments pèse environ 11% du PIB en Belgique, mais n'est pas connu au niveau régional. Le PIB régional est donc obtenu par construction puisque les taxes et subventions sur les produits sont répartis géographiquement proportionnellement à la valeur ajoutée brute.

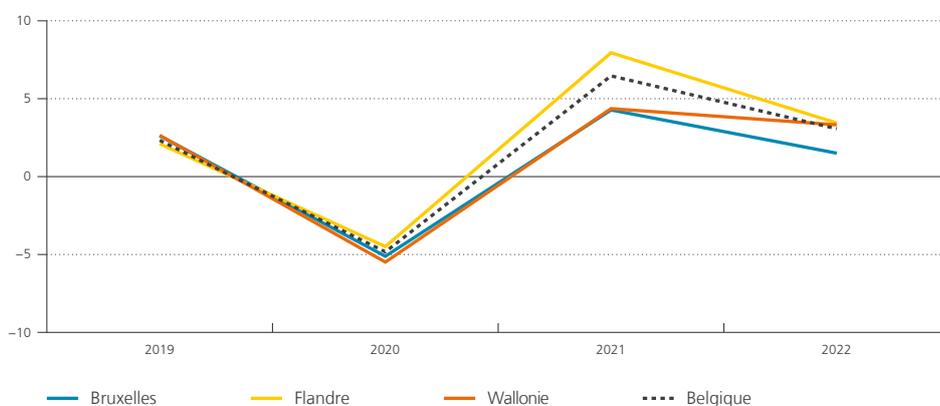
À Bruxelles, la croissance a été le plus vigoureusement soutenue par les services aux entreprises (+1,3 points de pourcentage [pp.]) et par les services publics et de santé (+1,1 pp.).

En Flandre et en Wallonie, le commerce, qui avait particulièrement souffert en 2020, a retrouvé des couleurs. Le redressement économique au Nord et au Sud du pays est également grandement imputable au dynamisme des services aux entreprises et des services publics et de santé. Malgré des évolutions relativement symétriques dans ces deux régions, la croissance en Wallonie a été sévèrement ralentie par le recul de la valeur ajoutée dans l'industrie, et plus particulièrement dans l'industrie pharmaceutique<sup>1</sup> (-1,4 pp.). Ce repli est en grande partie dû à l'effondrement, chez l'un des grands acteurs de la branche, des ventes d'un vaccin à l'étranger, sans que ses coûts n'aient diminué.

## Graphique 1

### Évolution de la valeur ajoutée brute par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Après cette reprise vigoureuse de l'activité économique en 2021, la croissance s'est normalisée en **2022**<sup>2</sup>, tant en Flandre qu'en Wallonie, avec une progression de respectivement 3,4% et 3,3% dans les deux régions, alors que Bruxelles a enregistré une croissance relativement plus faible de 1,5 %. L'ombre de la crise énergétique a plané sur les différentes branches d'activité, ce qui a contribué au repli de la croissance économique dans les trois régions.

Les branches d'activité ayant exercé une incidence négative sur la croissance sont assez homogènes au niveau des trois régions. La production et la distribution d'électricité et de gaz ont apporté une contribution largement négative à la croissance (-0,7 pp. en Wallonie, -0,5 pp. tant en Flandre qu'à Bruxelles). Au sein de l'industrie, ce sont les branches d'activité à la plus forte intensité énergétique, telles que la chimie (-0,4 pp. en Flandre, -0,2 pp. en Wallonie et 0,0 pp. à Bruxelles) et la métallurgie (respectivement -0,3 pp., -0,2 pp. et 0,0 pp.) qui ont le plus pesé sur la croissance<sup>3</sup>.

À Bruxelles, les branches du commerce, des transports et de l'Horeca ont apporté le soutien le plus vigoureux à la croissance en 2022 (+0,8 pp.). En dépit de l'accélération de la croissance durant cette période, l'Horeca y est resté au-dessous du niveau enregistré avant la pandémie, au contraire de la Flandre et de la Wallonie qui ont dépassé en 2022 le niveau de 2019. En revanche, les activités financières et d'assurance ont apporté une contribution largement négative, de -1,3 point de pourcentage. En raison du poids du secteur financier à Bruxelles, le recul de cette branche a pesé plus lourdement que dans les autres régions.

1 L'industrie pharmaceutique constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour les détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

2 Les chiffres pour l'année 2022 sont estimés selon la méthode dite « provisoire ». Les chiffres pour les années antérieures sont estimés selon la méthode dite « définitive ».

3 La répartition entre les différentes branches de l'industrie et de l'énergie est disponible dans la nomenclature A38 dans les annexes.

Bien que la Flandre et la Wallonie aient progressé au même rythme, les moteurs de leur expansion économique ont été clairement différents. En Flandre, c'est le commerce<sup>1</sup> qui a apporté la plus forte contribution à la croissance en 2022, affichant une hausse vigoureuse de +0,6 pp. Cette progression est principalement attribuable à la présence du centre de distribution d'un acteur pharmaceutique important qui produit des vaccins contre le coronavirus. Il convient de noter que, sans cet acteur pharmaceutique, la trajectoire de croissance au sein du commerce aurait été négative. Dans le nord du pays, la croissance a également été soutenue par le développement des services publics et de santé. En Wallonie, l'industrie pharmaceutique s'est montrée florissante, contribuant à hauteur de 2,0 pp. à la croissance. Outre une dynamique générale favorable, un rebond est enregistré avec la reprise de la production chez l'un des plus grands acteurs de cette branche. Les services publics (+1,1 pp.) ont également fortement soutenu la croissance wallonne.

Tableau 1

### Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A10	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	-0,01	0,01	0,04	0,02	0,00	-0,13	-0,11	-0,10
Industrie et énergie	2	0,28	1,00	-0,97	0,41	0,09	-0,26	1,08	0,11
Construction	3	0,21	0,35	0,53	0,36	-0,22	-0,16	0,03	-0,13
Commerce, transports, HoReCa	4	0,32	2,62	1,35	1,91	0,81	1,50	-0,03	1,03
Information et communication	5	0,73	0,33	0,13	0,36	0,43	0,08	0,15	0,16
Activités financières et d'assurance	6	-0,02	0,15	0,02	0,09	-1,30	-0,13	-0,02	-0,31
Activités immobilières	7	0,12	0,45	0,30	0,36	0,32	0,45	0,59	0,46
Services aux entreprises	8	1,27	1,73	1,48	1,59	0,15	0,84	0,19	0,57
Services publics et de santé	9	1,08	1,08	1,26	1,14	0,76	0,97	1,11	0,97
Autres activités de services	10	0,28	0,23	0,22	0,24	0,47	0,27	0,33	0,32
<b>Total (%)</b>		<b>4,28</b>	<b>7,95</b>	<b>4,36</b>	<b>6,46</b>	<b>1,50</b>	<b>3,44</b>	<b>3,32</b>	<b>3,07</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

## 1.2 Valeur ajoutée brute à prix courants

Contrairement à la valeur ajoutée en volume, la valeur ajoutée à prix courants intègre l'évolution des prix de la production et de la consommation intermédiaire. Les différences qui peuvent apparaître entre les évolutions en volume et à prix courants, en particulier dans l'analyse des contributions des branches d'activité à la croissance, sont donc le résultat de l'effet "prix" et de la structure des branches.

L'année **2021** a été marquée par une forte reprise après la crise sanitaire de 2020. La croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants s'est établie à 7,0 % à Bruxelles, à 11,1 % en Flandre et à 7,5 % en Wallonie.

Dans les trois régions, les services aux entreprises et les services publics et de santé ont largement alimenté la croissance. Ensemble, ces branches ont participé à la croissance à hauteur de 3,4 et 3,3 points de pourcentage en Wallonie et en Flandre, respectivement, et de 2,8 points de pourcentage à Bruxelles.

En Flandre, la progression, plus importante que dans les deux autres régions, a surtout été portée par les bonnes performances de l'industrie et de l'énergie (+2,3 pp), d'une part, et du commerce, des transports et de l'Horeca (+3,3 pp), d'autre part.

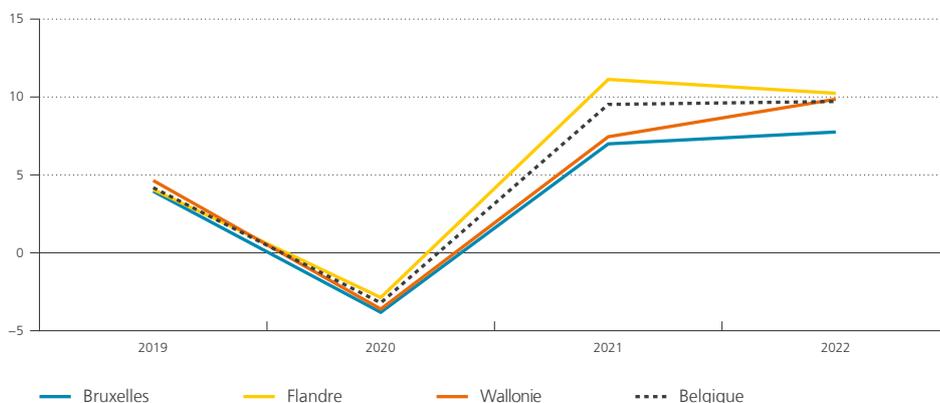
En Wallonie, le rebond a également été fortement soutenu par la progression du commerce, des transports et de l'Horeca (+1,9 pp).

<sup>1</sup> Le commerce constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour les détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

## Graphique 2

### Évolution de la valeur ajoutée brute à prix courants par région

(pourcentages)



Source: ICN.

En **2022**, l'impact de la hausse des prix est clairement visible dans la croissance de la valeur ajoutée brute à prix courants. Les taux de croissance de Bruxelles et de la Wallonie, respectivement de 7,8 % et de 9,9 %, ont été encore plus élevés qu'en 2021. En Flandre, avec 10,2 %, le taux de croissance s'est rapproché de celui de 2021.

Dans les trois régions, c'est dans l'industrie et l'énergie que l'impact de la hausse des prix s'est fait le plus sentir. Cette branche a contribué à la croissance à hauteur de 1,5 points de pourcentage à Bruxelles, de 2,3 points de pourcentage en Flandre et de 3,5 points de pourcentage en Wallonie. La contribution supérieure à la moyenne à la croissance en Wallonie est due à la contribution de l'industrie pharmaceutique (cf. section 1.1).

En Flandre, la hausse a été plus importante que dans les deux autres régions, principalement grâce aux bonnes performances du commerce, des transports et de l'Horeca (+2,9 pp).

En Wallonie, la croissance a été fortement soutenue par la progression des services publics et de santé (+2,5 pp).

À Bruxelles, la croissance a également été fortement portée par la progression des services publics et de santé, d'une part (+2,2 pp), et du commerce, des transports et de l'Horeca (+1,8 pp), d'autre part.

## Tableau 2

### Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A10	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,03	0,07	0,03	0,00	0,22	-0,30	0,06
Industrie et énergie	2	0,77	2,28	0,18	1,51	1,48	2,31	3,50	2,43
Construction	3	0,33	0,67	0,81	0,64	0,00	0,46	0,61	0,41
Commerce, transports, HoReCa	4	0,80	3,25	1,85	2,48	1,75	2,87	1,11	2,27
Information et communication	5	0,70	0,36	0,15	0,37	0,56	0,18	0,22	0,26
Activités financières et d'assurance	6	1,04	0,38	0,28	0,48	-0,03	0,11	0,20	0,10
Activités immobilières	7	0,26	0,63	0,51	0,54	0,55	0,76	0,94	0,76
Services aux entreprises	8	1,39	1,87	1,61	1,72	0,79	1,54	0,74	1,22
Services publics et de santé	9	1,40	1,42	1,77	1,50	2,19	1,53	2,50	1,87
Autres activités de services	10	0,30	0,24	0,23	0,25	0,46	0,27	0,32	0,31
<b>Total (%)</b>		<b>6,99</b>	<b>11,13</b>	<b>7,45</b>	<b>9,53</b>	<b>7,75</b>	<b>10,24</b>	<b>9,86</b>	<b>9,71</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

### 1.3 Formation brute de capital fixe

En **2021**, les investissements ont rebondi avec une forte croissance en Flandre (10,4%) et en Wallonie (13,2%), tandis que la croissance à Bruxelles a enregistré une légère augmentation de 0,2 %, moins significative que dans les autres régions.

À Bruxelles, la croissance a été principalement freinée par le recul des investissements dans les services financiers (-6,0 pp.). Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par une forte contribution des investissements dans les services publics et de santé.

En Flandre et en Wallonie, la dynamique a été essentiellement soutenue par les investissements dans les activités immobilières, ainsi que dans le commerce, les transports et l'Horeca. En outre, la croissance des investissements en Wallonie a été particulièrement stimulée par la branche de l'industrie et de l'énergie.

Tableau 3

#### Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	-0,05	-0,04	0,10	-0,01	0,02	0,08	0,21	0,10
Industrie et énergie	2	-1,79	-0,28	-0,81	-0,61	-1,01	0,37	2,75	0,68
Construction	3	0,23	0,11	-0,41	0,01	-1,12	0,61	0,63	0,36
Commerce, transports, HoReCa	4	-3,13	-1,16	-1,59	-1,53	1,73	2,02	2,22	2,02
Information et communication	5	-0,83	-0,36	-0,75	-0,51	2,68	0,44	0,70	0,82
Activités financières et d'assurance	6	6,74	-1,74	-0,12	-0,18	-6,03	1,33	-0,13	-0,06
Activités immobilières	7	-0,53	-0,43	-1,41	-0,66	-0,12	3,38	3,66	2,92
Services aux entreprises	8	-1,12	-0,89	-0,37	-0,81	-1,25	1,83	2,34	1,49
Services publics et de santé	9	-0,82	0,20	-0,37	-0,03	5,25	0,29	0,85	1,12
Autres activités de services	10	-0,15	-0,13	-0,56	-0,23	0,00	0,07	0,04	0,05
<b>Total (%)</b>		<b>-1,45</b>	<b>-4,72</b>	<b>-6,28</b>	<b>-4,56</b>	<b>0,15</b>	<b>10,43</b>	<b>13,27</b>	<b>9,52</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Graphique 3

#### Évolution de la formation de capital fixe par région

(pourcentages)



Source: ICN.

## 2. Marché du travail

La présente section est consacrée au marché du travail. Seront successivement abordés l'emploi total, le volume de travail (le nombre d'heures travaillées) et la rémunération des salariés.

### 2.1 Emploi total

En **2021**, l'emploi total a fortement progressé en Flandre (+2,0 % ou +58 800 personnes) et en Wallonie (+2,1 % ou + 27 500 personnes). Les services aux entreprises ont le plus contribué à la croissance de l'emploi dans ces deux régions. Cette croissance a également découlé d'évolutions favorables des services publics et de santé, de la construction et du commerce<sup>1</sup>.

À Bruxelles, la croissance de l'emploi a été plus contenue (+1,0 % ou +7 100 personnes). Par rapport aux deux autres régions, la dynamique a surtout été freinée par une progression moins vigoureuse dans les services aux entreprises et par le recul de l'emploi dans la branche du commerce, des transports et de l'Horeca.

Dans les trois régions, l'emploi indépendant a progressé à un rythme plus soutenu que l'emploi salarié.

#### Graphique 4

##### Évolution de l'emploi total par région

(pourcentages)



Source: ICN.

En **2022**, après avoir affiché une progression significative l'année précédente, la croissance de l'emploi s'est accélérée en Flandre (+2,4 % ou + 71 200 personnes) et un mouvement de rattrapage a été observé à Bruxelles (+1,6 % ou + 11 500 personnes). Les branches d'activité ayant le plus contribué à la croissance de l'emploi dans ces régions sont le commerce, les transports et l'Horeca, et les services aux entreprises.

Par rapport à 2021, la Wallonie a enregistré en 2022 une évolution plus modérée de l'emploi (+1,6 % ou +21 500 personnes). La dynamique de la région a été freinée par une hausse moins marquée dans les services aux entreprises.

Dans les trois régions, la croissance du nombre d'indépendants s'est sensiblement essouffée.

<sup>1</sup> Le commerce constitue une catégorie de nomenclature A38 des branches d'activité. Pour le détails des contributions à l'évolution par branche d'activité A38, voir les annexes.

Tableau 4

### Emploi total - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A10	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00
Industrie et énergie	2	0,00	0,07	0,00	0,04	-0,01	0,21	0,08	0,15
Construction	3	0,00	0,25	0,20	0,20	-0,01	0,12	0,14	0,11
Commerce, transports, HoReCa	4	-0,39	0,25	0,31	0,17	0,46	0,60	0,48	0,55
Information et communication	5	0,15	0,11	0,11	0,11	0,18	0,13	0,09	0,13
Activités financières et d'assurance	6	-0,02	-0,04	-0,02	-0,03	-0,07	-0,03	-0,02	-0,03
Activités immobilières	7	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
Services aux entreprises	8	0,38	0,91	0,95	0,84	0,55	0,66	0,36	0,56
Services publics et de santé	9	0,75	0,36	0,54	0,47	0,37	0,52	0,32	0,44
Autres activités de services	10	0,12	0,11	0,01	0,08	0,11	0,19	0,15	0,17
<b>Total (%)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,04</b>	<b>2,12</b>	<b>1,92</b>	<b>1,60</b>	<b>2,42</b>	<b>1,62</b>	<b>2,08</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

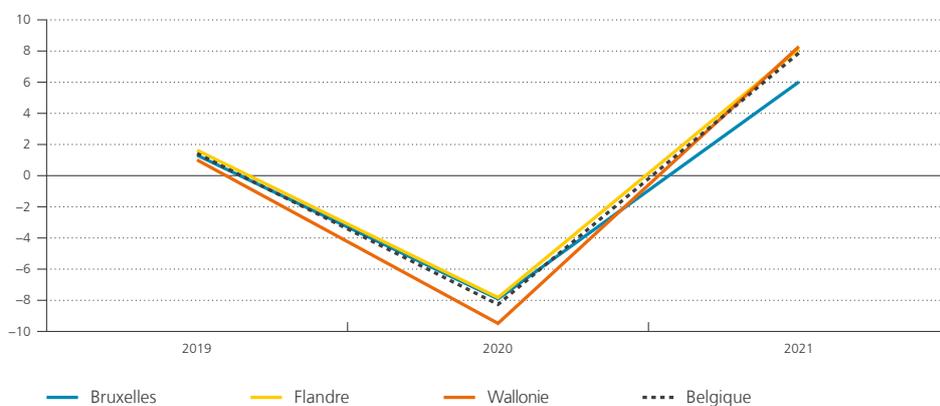
## 2.2 Volume de travail (heures travaillées)

En **2021**, le volume de travail a connu une forte reprise dans les trois régions après la chute enregistrée en 2020 et liée à l'épidémie de COVID-19. La croissance a été de 6,0 % à Bruxelles, 8,1 % en Flandre et de 8,3 % en Wallonie.

Graphique 5

### Évolution du volume de travail par région

(pourcentages)



Source: ICN.

La reprise a été similaire dans les trois régions. Les services aux entreprises et le commerce, le transport et l'HoReCa ont contribué le plus fortement à la croissance.

À Bruxelles, la croissance reste inférieure à celle des autres régions en raison d'une contribution plus faible de la construction et de l'industrie et énergie.

Tableau 5

**Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2020 et 2021**

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,11	-0,12	0,03	0,00	-0,03	-0,01	-0,02
Industrie et énergie	2	-0,61	-0,94	-0,99	-0,91	0,27	0,86	0,58	0,70
Construction	3	-0,45	-0,19	-0,76	-0,38	0,38	0,73	0,86	0,71
Commerce, transports, HoReCa	4	-3,03	-2,63	-3,41	-2,89	1,03	1,83	2,28	1,83
Information et communication	5	-0,22	-0,05	-0,18	-0,11	0,31	0,21	0,24	0,23
Activités financières et d'assurance	6	-0,09	-0,04	-0,10	-0,06	0,02	-0,04	0,03	-0,01
Activités immobilières	7	-0,04	-0,08	-0,08	-0,07	0,04	0,05	0,12	0,06
Services aux entreprises	8	-2,70	-2,64	-2,48	-2,61	2,48	2,70	2,65	2,66
Services publics et de santé	9	0,10	-0,45	-0,44	-0,36	0,96	1,08	1,00	1,06
Autres activités de services	10	-0,85	-0,91	-0,92	-0,90	0,52	0,74	0,53	0,65
<b>Total (%)</b>		<b>-7,91</b>	<b>-7,82</b>	<b>-9,48</b>	<b>-8,26</b>	<b>6,02</b>	<b>8,13</b>	<b>8,28</b>	<b>7,87</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

### 2.3 Rémunération des salariés

En **2021**, la masse salariale a nettement progressé. La croissance a été plus soutenue en Wallonie (+6,4 %) et en Flandre (+6,2 %), qu'à Bruxelles (+5,4 %), où l'industrie et le commerce ont contribué plus modestement à ce redressement.

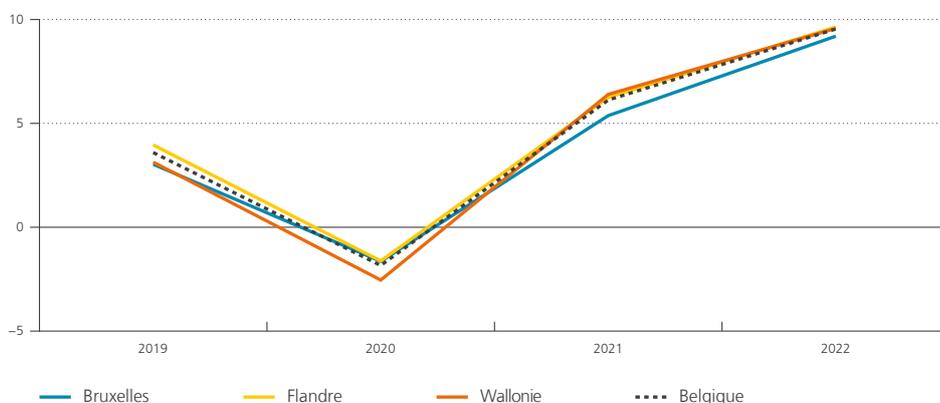
Parmi les branches qui ont le plus contribué à la progression de la masse salariale dans les trois régions, se retrouvent les services publics et de santé, les services aux entreprises, ainsi que le commerce, les transports et l'HoReca.

En **2022**, cette tendance à la hausse s'est poursuivie dans les trois régions où la masse salariale a augmenté quasiment au même rythme : 9,6 % en Flandre et en Wallonie et 9,2 % en Bruxelles. À côté de l'augmentation du volume de travail, les mécanismes d'indexation automatique des salaires ont joué un rôle majeur dans cette croissance, en particulier dans les services publics et de santé. Le commerce, les transports et l'HoReca ont également fortement contribué à la croissance de la masse salariale.

Graphique 6

**Évolution de la rémunération des salariés par région**

(pourcentages)



Source: ICN.

Tableau 6

### Rémunération des salariés - contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et nationale, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A10	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,00	0,02	0,01	0,00	0,04	0,02	0,03
Industrie et énergie	2	0,10	0,99	1,08	0,85	0,52	1,60	0,86	1,22
Construction	3	0,09	0,40	0,60	0,39	0,03	0,37	0,52	0,34
Commerce, transports, HoReCa	4	0,86	1,50	1,50	1,38	1,68	2,39	2,23	2,22
Information et communication	5	0,65	0,32	0,21	0,35	0,57	0,35	0,22	0,36
Activités financières et d'assurance	6	0,33	0,03	0,00	0,08	0,63	0,09	0,09	0,19
Activités immobilières	7	0,03	0,03	0,02	0,03	0,06	0,05	0,05	0,05
Services aux entreprises	8	1,20	1,45	1,21	1,35	1,27	1,45	0,91	1,29
Services publics et de santé	9	1,66	1,33	1,59	1,47	3,76	2,99	4,34	3,46
Autres activités de services	10	0,44	0,18	0,18	0,23	0,68	0,32	0,32	0,39
<b>Total (%)</b>		<b>5,37</b>	<b>6,24</b>	<b>6,40</b>	<b>6,12</b>	<b>9,20</b>	<b>9,64</b>	<b>9,57</b>	<b>9,54</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

### 3. Comptes des ménages et consommation finale par secteur institutionnel

Cette troisième section présente et commente, pour les années récentes, les évolutions des principales variables des comptes des ménages, à savoir les revenus, la consommation et le taux d'épargne. Pour rappel, ces agrégats sont calculés sur base du lieu de résidence du ménage.

Pour la première fois une estimation provisoire en t-1 (ici 2022) est disponible dans les comptes régionaux. Les résultats pour les comptes des ménages sont disponibles jusqu'à l'épargne (nette) par régions. Plus d'informations sont fournies dans la section sur les révisions méthodologiques.

#### 3.1 Revenu disponible net

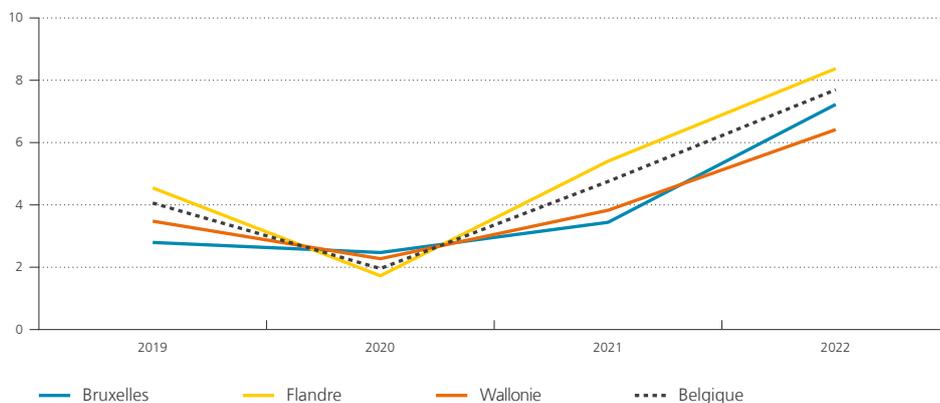
Le revenu disponible net comprend les revenus que perçoivent les ménages pour leur participation au processus de production et les revenus du patrimoine (revenu primaire), augmenté des prestations sociales et des indemnités d'assurance-dommages et diminué des primes sociales, des impôts et des primes d'assurance.

Après le recul provoqué par la crise du COVID-19, la trajectoire de croissance du revenu disponible (en termes nominaux) a commencé à se redresser en **2021**, avec une accélération marquée en **2022**. La plus forte augmentation a été observée en Flandre, où le taux de croissance moyen de la Belgique (+4,8 % en 2021 et +7,7 % en 2022, respectivement) a été dépassé, à la faveur d'un mouvement de rattrapage qui s'est amorcé en 2021 (+5,4 %) et s'est encore renforcé en 2022 (+8,4 %). La tendance a également été orientée à la hausse à Bruxelles et en Wallonie, où la progression a toutefois été moins prononcée en 2021 (+3,4 % et +3,8 %, respectivement) mais s'est sensiblement accentuée en 2022 (+7,2% et +6,4 %, respectivement).

#### Graphique 7

##### Évolution du revenu disponible net par région

(pourcentages)



Source: ICN.

Les revenus primaires, qui représentent la plus grande partie du revenu disponible des ménages, se sont solidement raffermissés en 2021, après avoir brutalement chuté en 2020 dans le sillage de la crise du COVID-19. Cette dynamique s'est poursuivie en 2022, principalement alimentée par la rémunération des salariés, qui a affiché une croissance vigoureuse sous l'effet des mécanismes d'indexation automatique des salaires et de l'augmentation du volume de travail dans le secteur privé. Bruxelles a présenté l'augmentation la plus élevée, suivie de la Flandre et de la Wallonie.

Les revenus du patrimoine ont, eux aussi, largement soutenu la remontée des revenus primaires, notamment grâce au relèvement des dividendes et, surtout, à l'accroissement des intérêts perçus, attribuable à l'augmentation

des taux d'intérêt du marché. C'est en Flandre et à Bruxelles que l'accélération des revenus d'investissement a été la plus vive, tandis que la Wallonie a fait état d'une progression plus modérée de ceux-ci. Globalement, la Flandre affiche la plus forte contribution des revenus primaires à la croissance du revenu disponible (12,2 points de pourcentage), suivie de Bruxelles (12 points de pourcentage) et de la Wallonie (9,4 points de pourcentage).

L'incidence des mécanismes d'indexation a également été très présente dans la distribution des revenus secondaires, affectant à la fois les ressources et les dépenses. La forte augmentation des salaires, entre autres, a entraîné une majoration significative des cotisations sociales et des impôts en 2022. Bien que les prestations sociales aient progressé sous l'effet des indexations, les conséquences de cette hausse ont été atténuées par la fin des aides liées au COVID-19. Dans l'ensemble, les transferts sociaux nets, c'est-à-dire en déduisant les prestations des recettes, ont contribué négativement à la croissance du revenu disponible. Celle-ci a toutefois bénéficié d'un élan supplémentaire grâce aux mesures de soutien mises en place durant la « crise énergétique ». La Wallonie est la région où la contribution nette de ces transferts a été la plus importante, devant la Flandre et Bruxelles.

Tableau 7

### Revenu disponible net - Contributions des composantes à l'évolution régionale et nationale, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

Compte de distribution secondaire du revenu (II.2) (net)	2021				2022			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
<i>Ressources</i>								
Excédent net d'exploitation (B2n)	-0,12	-0,02	0,00	-0,02	0,23	0,29	0,16	0,25
Revenu mixte (B3n)	0,94	1,13	1,05	1,09	0,38	0,71	0,58	0,64
Rémunération des salariés (D1)	4,70	5,76	5,29	5,52	9,16	8,82	8,49	8,76
Revenus de la propriété (D4)	0,96	1,48	1,10	1,32	3,13	3,53	1,36	2,87
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.612m)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-0,36	0,09	-0,08	0,00	0,46	2,00	2,27	1,93
Autres transferts courants (D.7)	0,16	-0,19	0,04	-0,09	0,81	0,76	0,95	0,82
<i>Emplois</i>								
Revenus de la propriété (D4)	-0,05	-0,08	-0,10	-0,08	-0,92	-1,18	-1,15	-1,15
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	-0,92	-0,88	-1,78	-1,14	-2,82	-3,42	-3,25	-3,31
Cotisations sociales (D.61)	-1,12	-1,59	-1,37	-1,48	-2,67	-2,94	-2,82	-2,88
Autres prestations d'assurance sociale (D.622b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres transferts courants (D.7)	-0,76	-0,31	-0,32	-0,36	-0,55	-0,20	-0,16	-0,22
<b>Revenu disponible net (B.6n)</b>	<b>3,44</b>	<b>5,40</b>	<b>3,83</b>	<b>4,75</b>	<b>7,22</b>	<b>8,37</b>	<b>6,42</b>	<b>7,70</b>

Source: ICN.

- Postes du compte de distribution du revenu primaire
- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Le dynamisme observé en Flandre creuse une nouvelle fois les différences de revenus entre les régions. En 2022, le revenu disponible net par habitant s'est établi à 22 588 euros à Bruxelles et à 22 513 euros en Wallonie, soit 15 % de moins qu'en Flandre (26 567 euros).

## 3.2 Dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale comprennent les dépenses effectivement réalisées par les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) pour acquérir des biens et des services destinés à satisfaire les besoins de consommation individuels ou collectifs. Les résultats sont présentés par ordre d'importance de ces dépenses de consommation finale, à commencer par les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 2/3 du total des dépenses de consommation finale totale.

### 3.2.1 Dépenses de consommation finale des ménages

Après la chute de 2020, les dépenses de consommation finale (en termes nominaux) ont enregistré une forte reprise en **2021** avec +11,2% à Bruxelles, +9,2% en Wallonie et +8,5% en Flandre, en raison de la levée de plusieurs mesures restrictives qui ralentissaient l'économie.

## Graphique 8

### Évolution des dépenses de consommation finale des ménages

(pourcentages)



Source: ICN.

Les catégories de dépenses qui ont connu les plus fortes diminutions dans les trois régions en 2020 ont rebondi le plus fortement en 2021. Bien que les activités culturelles et l'Horeca aient été encore confrontées à diverses restrictions, les catégories de dépenses respectives ont connu un fort redressement (COICOP 09 et COICOP 11, respectivement). Le tourisme a également connu une forte reprise dans les trois régions, mais les niveaux de dépenses sont restés nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie.

En **2021**, les ménages ont été confrontés à de fortes hausses de prix, en particulier le gaz, l'électricité et d'autres combustibles sont devenus nettement plus chers. Par conséquent, les dépenses de logement au sens large, y compris l'énergie (COICOP 04), ont le plus contribué à la croissance, tant en Wallonie (2,2 points de pourcentage) qu'à Bruxelles (2,0 points de pourcentage) et en Flandre (1,8 point de pourcentage).

## Tableau 8

### Dépenses de consommation finale des ménages - Contributions des catégories de dépenses (COICOP 2 digits) à l'évolution régionale et nationale, en 2021

(points de pourcentage)

	2021			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,45	0,26	0,28	0,29
Boissons alcoolisées et tabac	0,46	0,34	0,25	0,32
Articles d'habillement et chaussures	1,04	0,74	0,57	0,72
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	2,02	1,75	2,18	1,90
Meubles, articles de ménage et entretien du foyer	1,50	0,49	0,84	0,70
Santé	0,58	0,64	0,82	0,69
Transports	0,49	0,47	0,89	0,60
Communications	0,02	0,05	0,01	0,04
Loisirs et culture	1,39	0,83	0,87	0,90
Enseignement	0,05	0,04	0,04	0,04
Restaurants et hôtels	1,66	1,45	1,16	1,39
Biens et services divers	1,52	1,45	1,30	1,41
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>	<b>11,17</b>	<b>8,51</b>	<b>9,21</b>	<b>9,00</b>

Source: ICN.

- Les trois plus grandes contributions à l'évolution
- Les trois plus faibles contributions à l'évolution

Après le rétablissement de la consommation en 2021, la croissance des dépenses de consommation (en termes nominaux) s'est accélérée en **2022** sous l'effet de la montée des prix. Selon une première estimation, les dépenses de consommation finale ont atteint un total de 274,9 milliards d'euros pour l'ensemble de la Belgique (+13,3 %), se répartissant comme suit entre les trois régions : 163,5 milliards en Flandre (+13,2 %), 81,5 milliards en Wallonie (+12,9 %) et 29,9 milliards à Bruxelles (+15,1 %).

La croissance plus vigoureuse à Bruxelles s'explique principalement par un profil de consommation différent, les ménages bruxellois dépensant relativement plus pour leur logement et pour l'énergie, une catégorie qui a par ailleurs été fortement touchée par l'élévation des prix. Qui plus est, la proportion consacrée à la culture et aux loisirs a également progressé plus rapidement à Bruxelles que dans les autres régions.

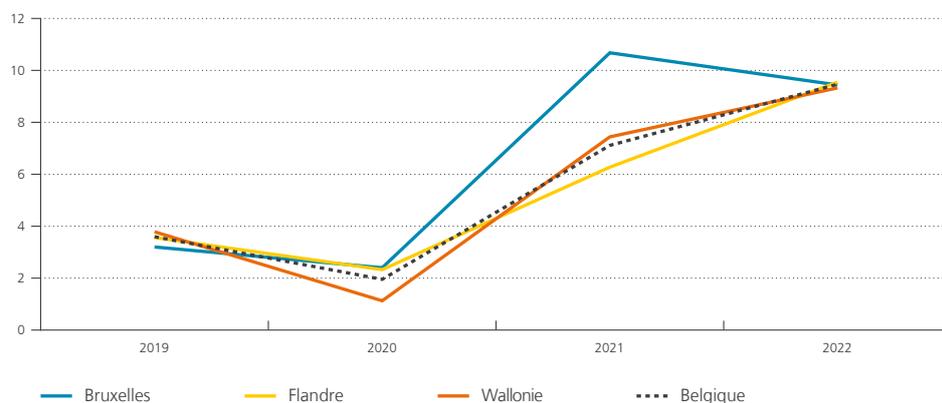
### 3.2.2 Dépenses de consommation finale des administrations publiques

En **2022**, les dépenses de consommation finale des administrations publiques se sont élevées à 131,8 milliards d'euros au niveau national, en nette augmentation, 9,5 %. Cette forte hausse des dépenses à prix courants est principalement due à la forte hausse des prix ayant induit des hausses salariales. Au niveau régional, elles ont progressé de 9,4 % à Bruxelles, 9,5 % en Flandre et de 9,3 % en Wallonie. Par rapport à 2021, la croissance s'est ralentie à Bruxelles (-1,3 point de pourcentage) alors qu'elle s'est accélérée en Wallonie et surtout en Flandre (respectivement +1,9 et +3,2 points de pourcentage).

#### Graphique 9

#### Évolution des dépenses de consommation finale des administrations publiques

(pourcentages)



Source: ICN.

Dans les trois régions, les dépenses collectives – qui comprennent notamment la Justice, la police, la défense et les équipements collectifs – ont contribué favorablement et dans les mêmes proportions à la croissance totale. Les soins de santé ont apporté une contribution fortement positive dans les trois régions. À Bruxelles, les transferts sociaux non marchands hors enseignement ont été une composante plus dynamique de la croissance, comparativement aux deux autres régions.

Tableau 9

### Dépenses de consommation finale des administrations publiques - Contributions des principales composantes à l'évolution régionale et nationale, en 2021

(points de pourcentage)

	2021			
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Dépense de consommation finale individuelle (P.31) =				
Transferts sociaux en nature (D.63)	9,57	5,03	6,31	5,92
Production non marchande (D.631)	3,81	1,58	1,93	1,32
<i>dont: enseignement</i>	1,32	1,11	0,80	1,03
Production marchande achetée (D.632)	5,76	3,45	4,39	4,00
<i>dont: soins de santé</i>	3,16	3,12	3,44	3,23
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	1,11	1,24	1,13	1,19
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>	<b>10,68</b>	<b>6,27</b>	<b>7,44</b>	<b>7,11</b>

Source: ICN.

#### 3.2.3 Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

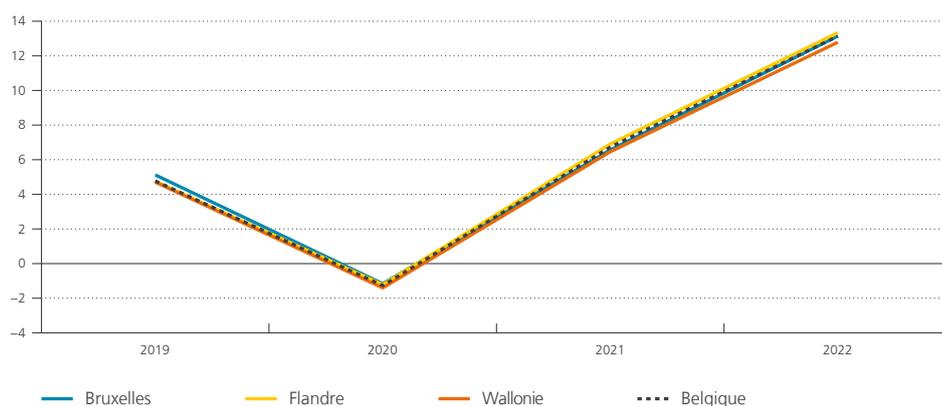
Il est important de noter que, par hypothèse, les composantes de la consommation finale des ISBLSM sont réparties entre les entités géographiques principalement sur la base de la population (totale ou en fonction de certains groupes de population). Ceci explique le peu de différence en termes de croissance entre les trois régions.

Après la reprise de **2021**, les dépenses de consommation finale des ISBLSM dans les trois régions poursuivent leur progression en **2022**, en raison de l'inflation élevée. En valeur absolue, les dépenses de consommation finale des ISBLSM se sont chiffrées à 6,0 milliards d'euros pour la Belgique (+13,1 %) dont 3,5 milliards en Flandre (+13,3 %), 1,9 milliard en Wallonie (+12,8 %) et 0,6 milliard à Bruxelles (+13,1 %).

Graphique 10

#### Évolution des dépenses de consommation finale des ISBLSM

(pourcentages)



Source: ICN.

### 3.3 Taux d'épargne brut

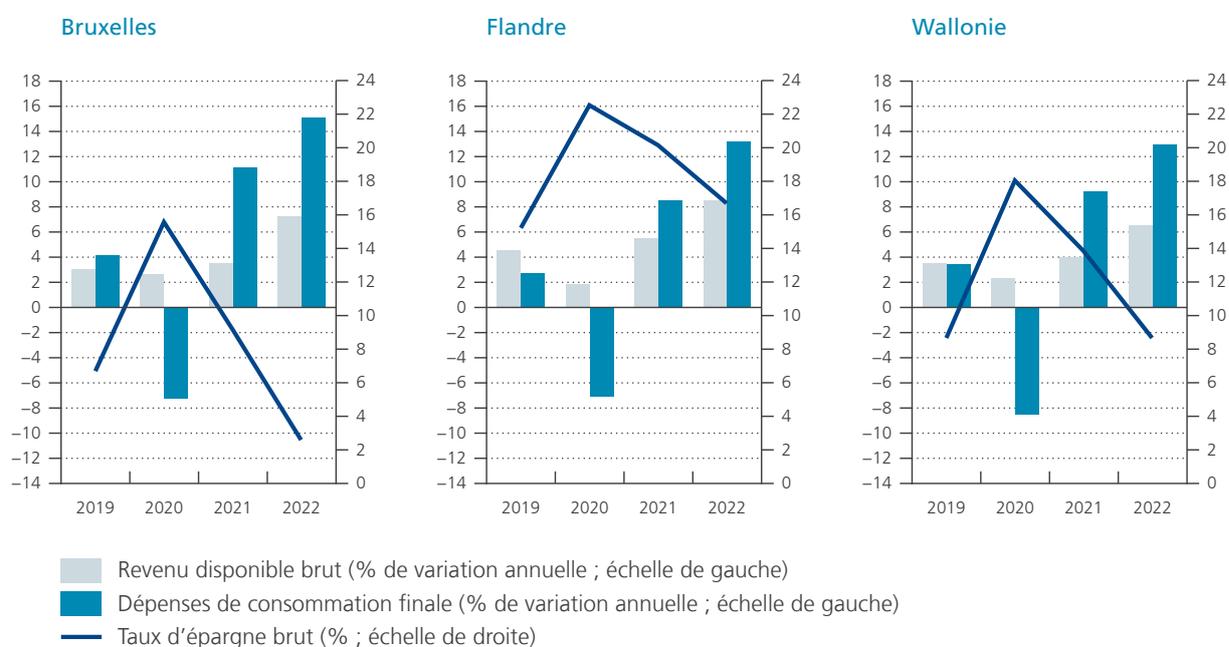
Le taux d'épargne brut est défini comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut préalablement ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce revenu disponible brut préalablement ajusté peut donc soit être consommé sous forme de dépenses de consommation finale des ménages ou épargné (épargne brute).

En **2021**, la part du revenu disponible que les ménages peuvent épargner s'est rapproché à nouveau de la moyenne historique dans les trois régions. En **2022**, toutefois, le taux d'épargne des ménages est tombé à un seuil historique de 2,6 % à Bruxelles, la croissance de la consommation y ayant sensiblement dépassé celle des revenus. Le taux d'épargne des ménages flamands s'est fixé à 16,7 %, soit un niveau supérieur à celui prévalant avant la pandémie. En Wallonie, il a renoué avec son niveau d'avant la pandémie, ressortant à 8,7 %.

Graphique 11

**Revenu disponible brut, dépenses de consommation finale et taux d'épargne brut des ménages, en termes nominaux, par région**

(pourcentages)



Source: ICN.

# Structure économique des régions

Ce chapitre traite de la structure économique des régions analysée selon différents critères, à savoir la valeur ajoutée, l'emploi et les dépenses de consommation des ménages. Au cours des dernières années, la structure économique est restée relativement stable dans les trois régions. L'année 2021 n'a pas apporté de changements fondamentaux, même si certaines variations ont été constatées.

## 1. Structure de la valeur ajoutée régionale

Le graphique ci-dessous présente la part des branches d'activité A10 dans la valeur ajoutée brute à prix courants de chaque région en 2021.

Dans les trois régions, trois branches d'activité se démarquent par leur part importante dans la valeur ajoutée. Il s'agit des services publics et de santé, du 'commerce, des transports et de l'Horeca' et des services aux entreprises. Ces trois branches représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée brute produite dans chaque région. La somme de leurs poids à Bruxelles atteint 54,5%, 54,9 % en Flandre et 57,5 % en Wallonie.

Les services publics et de santé constituent la branche qui génère la part la plus grande de la valeur ajoutée en Wallonie et à Bruxelles. Ils représentent respectivement 27,4 % et 24,3 % du total régional. En Flandre, ceux-ci pèsent 18,0% de la valeur ajoutée, soit la troisième branche par ordre d'importance.

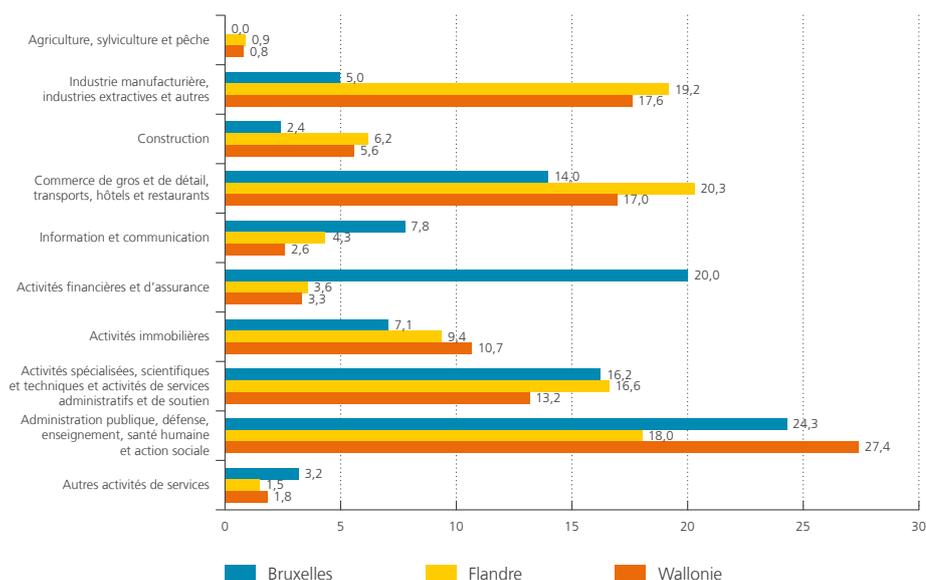
La Flandre et la Wallonie se distinguent également de Bruxelles par une part nettement plus importante des activités de l'industrie et de l'énergie dans la valeur ajoutée régionale. Il s'agit respectivement de la troisième et de la deuxième branche la plus importante dans ces deux régions.

À Bruxelles, les services financiers occupent une place prépondérante comparativement à la Flandre et à la Wallonie. Ceux-ci représentent à eux seuls un cinquième de la valeur ajoutée produite dans la capitale, soit la deuxième branche d'activité la plus importante.

### Graphique 12

#### Valeur ajoutée brute régionale par branche d'activité (A10), à prix courants, 2021

(pourcentages)



Source: ICN.

## 2. Structure de l'emploi régional

Le graphique ci-dessous présente la part des différentes branches d'activité A10 dans l'emploi total de chaque région en 2021. Comparativement à la valeur ajoutée, les différences régionales concernant la structure de l'emploi sont moins marquées.

Les services publics et de santé occupent le plus grand nombre de personnes dans les trois régions. À Bruxelles et en Wallonie, ceux-ci représentent plus d'un tiers de l'emploi total (respectivement 36,7 % et 35,6 %), soit sensiblement plus qu'en Flandre (27,2%).

La branche regroupant le commerce, les transports et l'Horeca constitue la deuxième branche la plus importante en termes de personnes occupées en Wallonie, et la troisième en Flandre et à Bruxelles. Elle représente respectivement, 20,5 %, 20,9 % et 17,4 % de l'emploi dans ces régions.

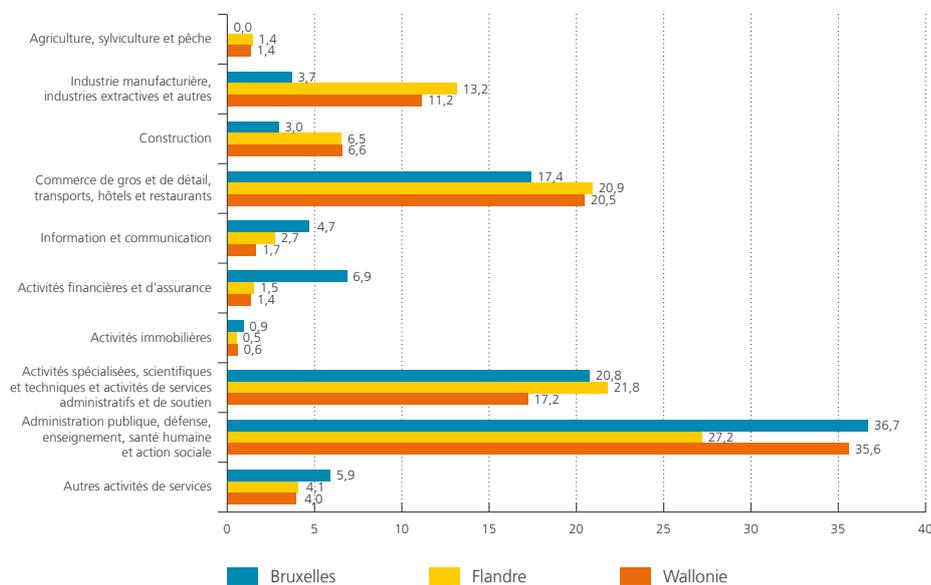
Les services aux entreprises regroupent une grande diversité d'activités, comme les activités juridiques et comptables, les activités d'ingénierie, la recherche et développement scientifique, ou les services administratifs et de soutien. Ils constituent la deuxième branche la plus importante en matière de personnes occupées en Flandre et à Bruxelles, avec respectivement 21,8 % et 20,8 % de l'emploi. Cette branche se classe troisième en Wallonie (17,2 %).

Comme pour la valeur ajoutée, Bruxelles présente une proportion de l'emploi plus importante dans les services financiers et l'information et la communication que les deux autres régions. En Flandre et en Wallonie, une partie importante de l'emploi se concentre dans l'industrie et l'énergie, même si celle-ci a tendance à s'éroder au fil du temps.

Graphique 13

### Emploi régional par branche d'activité (A10), 2021

(pourcentages)



Source: ICN.

### 3. Structure régionale de la consommation des ménages

La structure des dépenses de consommation finale des ménages peut être appréhendée par la répartition des principales catégories de dépenses au niveau 2 digits de la nomenclature COICOP. Le graphique ci-dessous illustre la structure de la consommation des ménages pour la dernière année disponible, à savoir 2021. Celle-ci est relativement constante au fil des années et les quatre principales catégories sont identiques depuis des années et ce, dans les trois régions. Seul l'ordre d'importance peut varier très légèrement d'une année à l'autre, les dépenses liées au logement demeurant toujours largement prédominantes.

Dans les trois régions, trois catégories se distinguent par une part dans le total des dépenses supérieure à 10 %. Il s'agit, en plus des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), des dépenses en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (COICOP 01) et aux biens et services divers (COICOP 12<sup>1</sup>). La Wallonie se différencie des autres régions par les dépenses en transport (COICOP 07) qui représentent 11,5 % des dépenses totales.

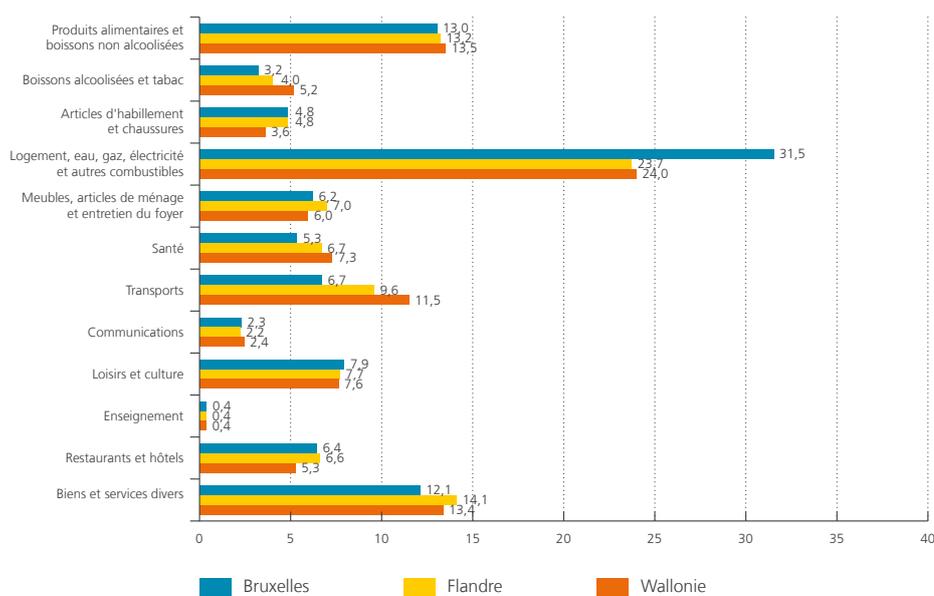
Dans les trois régions, la proportion en dépenses alimentaires (COICOP 01) est similaire. En Flandre et en Wallonie, la part des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04) atteint des niveaux relativement comparables. En revanche, la Wallonie se caractérise par une part plus élevée de dépenses en transport (COICOP 07). La Flandre, quant à elle, se distingue par une proportion plus importante des dépenses de biens et services divers (COICOP 12). Bruxelles se démarque des autres régions par la prépondérance des dépenses en logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (COICOP 04), ainsi que par la moindre importance des dépenses en transports (COICOP 07).

En 2021, en raison des mesures de confinement encore en vigueur une bonne partie de l'année, les dépenses dans l'Horeca n'ont pas encore retrouvé leur part niveau 'normal', ou d'avant crise. La part des dépenses en alimentation, en logement et en biens et services divers est y était plus haute que les autres années, et dépasse toujours dépassant les 50 % des dépenses totales dans les trois régions.

Graphique 14

#### Dépenses régionales de consommation finale des ménages par produit (COICOP 2 digits), 2021

(pourcentages)



Source: ICN.

<sup>1</sup> Les biens et services divers se subdivisent en sept sous-catégories au niveau COICOP 3 digits tels que visibles dans le tableau 25 en Annexe 2. Les assurances et les services financiers en sont les principales composantes et regroupent la moitié des dépenses reprises dans le COICOP 12.

# Révisions méthodologiques

Deux améliorations méthodologiques ont été apportées dans cette publication. Il s'agit, d'une part, d'une révision de la méthode d'estimation de la valeur ajoutée pour la dernière année disponible (dite année T-1) et, d'autre part, de l'ajout d'une année supplémentaire dans la publication des revenus des ménages et de dépenses de consommation.

La publication de référence des comptes nationaux 2023, sur laquelle se fondent les comptes régionaux actuels, ne comporte quant à elle pas de changements méthodologiques.

## 1. Révision de la méthode d'estimation de la dernière année disponible pour la valeur ajoutée

L'estimation régionale de la valeur ajoutée pour l'année T-1 repose sur une méthode dite *provisoire*. Suivant cette méthode, la valeur ajoutée pour l'année T-1 est extrapolée en appliquant des coefficients d'évolution à la valeur ajoutée régionale connue pour l'année T-2. Ce calcul s'effectue au niveau secteur - branches - arrondissement (environ 120 branches SUT). Ces résultats sont ensuite calibrés sur les résultats des comptes nationaux relatifs à l'année T-1 et disponibles au niveau secteur - branche A38.

Jusqu'à l'année de publication 2022, les coefficients d'évolution étaient calculés pour le secteur des sociétés non financières (S.11)<sup>1</sup> en exploitant les données salariales de l'ONSS et de l'ONSSAPL. Si la rémunération des salariés forme de manière générale une part importante de la valeur ajoutée du S.11, pour un certain nombre d'entreprises, en particulier dans les branches à haute intensité technologique, l'évolution de la masse salariale n'est pas le meilleur indicateur de l'évolution de la valeur ajoutée.

Grâce à une meilleure intégration organisationnelle entre les comptes nationaux et les comptes régionaux, mais aussi grâce à des améliorations techniques permettant un meilleur accès aux données des comptes annuels par unité individuelle, les coefficients d'évolution régionaux pour le secteur des sociétés non financières (S.11) s'appuient dorénavant directement sur la valeur ajoutée issues des comptes annuels par unité individuelle. Pour les entreprises ayant des établissements dans plusieurs arrondissements, leur valeur ajoutée est ventilée selon les données salariales de l'ONSS connues au niveau des établissements.

Cela constitue une avancée qualitative majeure pour l'estimation de la valeur ajoutée de l'année T-1, qui doit également permettre de limiter les révisions entre les versions successives des comptes régionaux, assurant ainsi aux utilisateurs une plus grande stabilité des résultats.

## 2. Estimation de la dernière année disponible des revenus de ménages et des dépenses de consommation finale

Pour la première fois, cette publication présente les résultats régionaux des comptes de revenus des ménages et de la répartition des dépenses de consommation finale pour l'ensemble des années couvertes par les comptes nationaux correspondants (et donc jusqu'en 2022). La dernière année (T-1) est mise à disposition pour la première fois, avec le même niveau de détail que les autres années disponibles. A l'exception des dépenses de consommation des ménages, où seul le total par région est publié, mais pas la ventilation par catégorie de dépenses.

L'estimation de l'année T-1 est réalisée selon la "méthode provisoire". En effet, au moment des calculs, toutes les sources nécessaires à la "méthode définitive" ne sont pas encore disponibles. Pour les postes pour lesquels les sources de base ne sont pas disponibles, les clés de répartition sont calculées en évolution, en utilisant une méthode « proxy » pour mettre à jour les parts de chaque région dans le total national. Si une « méthode proxy » n'est pas possible, d'autres hypothèses sont formulées, telles que l'utilisation d'une clé de répartition moyenne ou

<sup>1</sup> Les données salariales de l'ONSS et de l'ONSSAPL sont également et encore toujours utilisées pour calculer les coefficients d'évolution pour les secteurs des sociétés financières (S.12), des administrations publiques (S.13) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15).

l'utilisation de la clé de répartition de la dernière année pour laquelle toutes les données sont disponibles. En ce qui concerne les postes pour lesquels toutes les données sont disponibles pour déterminer la clé de répartition régionale, il n'y a pas de différence entre la « méthode provisoire » et « la méthode définitive ».

## Révisions apportées dans cette version

Au fil des années/publications, les résultats des comptes nationaux et régionaux sont révisés pour acquérir un caractère de plus en plus définitif. Qu'ils s'agissent de données nouvellement disponibles ou d'une interprétation plus exacte, la prise en compte de ces informations permet d'affiner les estimations. Ces révisions dites 'courantes' constituent un élément récurrent du processus statistique et portent sur les 4 dernières années de données, en l'occurrence ici sur les années 2019 à 2022. Précisons que les résultats relatifs à l'année 2022, lorsqu'ils existent, ont été estimés pour la première fois dans cette version. Par conséquent, ils ne peuvent être comparés à une version précédente.

Les principales révisions apportées dans cette version par rapport à la précédente (publiée en janvier 2023) sont abordées ci-après.

Outre les révisions courantes mentionnées ci-dessus, cette publication marque l'achèvement de l'intégration de la NUTS 2021 dans nos séries historiques, à partir de l'année 2003 pour les variables par branche d'activité et de l'année 1995 pour les transactions relatives au compte des ménages.

### 1. Révisions courantes relatives aux variables par branche d'activité ventilées selon le lieu de travail

Toutes les révisions effectuées pour les années 2019 et 2020 découlent de corrections ponctuelles et générales fondées sur des informations complémentaires. Les révisions nationales constituent la cause principale des modifications apportées aux résultats régionaux. Les clés de répartition régionale ont peu ou pas été révisées.

Pour l'année 2019, des révisions mineures ont été apportées à la formation brute de capital fixe (cf. le tableau 10 ci-dessous), variable pour laquelle la répartition des investissements en logements par les ménages (S14) a été adaptée. Pour les autres variables, les révisions ont été nulles ou insignifiantes.

Pour l'année 2020, les révisions ont été extrêmement limitées pour les variables du marché du travail (rémunérations des salariés, emploi total et volume de travail). Les éléments de révisions ont été plus nombreux concernant la valeur ajoutée. D'une part, il y a eu l'intégration de sources de données nouvellement disponibles, parmi lesquelles l'enquête BELSPO pour l'estimation des investissements en R&D, les comptes économiques de l'agriculture et l'enquête sur la structure des entreprises (disponible tous les 5 ans). D'autre part, il y a eu, tant dans les comptes nationaux que régionaux, la correction des données de base concernant un acteur majeur de la branche 'Commerce' (GG) établi en Flandre. Enfin, concernant la formation brute de capital fixe, le principal élément de révision a été, ici aussi, l'intégration de l'enquête BELSPO pour l'estimation des investissements en R&D.

Les modifications pour l'année T-2 (à savoir 2021) sont traditionnellement toujours plus importantes que pour les autres années en raison du passage de la méthode d'estimation provisoire à la méthode d'estimation définitive, tant au niveau national que régional. Toutes les informations n'étant pas encore disponibles au moment des estimations pour la dernière année<sup>1</sup>, des méthodes d'extrapolation sont utilisées. Le résultat peut différer significativement de celui obtenu l'année suivante lorsque la méthode définitive est appliquée. Il convient également de noter que des révisions de faible ampleur au niveau national par secteur et par branche d'activité dissimulent parfois des modifications plus marquées au niveau régional.

<sup>1</sup> Par exemple, suivant la méthode définitive, l'estimation de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux se fonde, entre autres, sur les informations des comptes annuels. Toutefois, pour l'estimation de la dernière année, deux tiers de la totalité des comptes annuels tout au plus sont disponibles.

Tableau 10

**Variables par branche d'activité: incidence des révisions sur les taux d'évolution par région**

	Taux d'évolution de cette version			Différences entre cette version et la précédente (point de pourcentage)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<b>Valeur ajoutée brute en volume - Croissance économique</b>						
Bruxelles	2,6	-5,1	4,3	0,0	0,5	-1,4
Flandre	2,1	-4,5	8,0	0,0	0,0	1,7
Wallonie	2,6	-5,5	4,4	0,0	0,1	0,0
Belgique	2,3	-4,8	6,5	0,0	0,1	0,7
<b>Valeur ajoutée brute, à prix courants</b>						
Bruxelles	3,9	-3,8	7,0	0,0	0,5	-0,9
Flandre	4,1	-2,9	11,1	0,0	0,2	2,1
Wallonie	4,6	-3,6	7,5	0,0	0,0	0,3
Belgique	4,2	-3,2	9,5	0,0	0,2	1,1
<b>Rémunération des salariés</b>						
Bruxelles	3,0	-1,6	5,4	0,0	0,1	0,5
Flandre	4,0	-1,6	6,2	0,0	0,0	0,3
Wallonie	3,1	-2,5	6,4	0,0	0,0	0,1
Belgique	3,6	-1,8	6,1	0,0	0,0	0,3
<b>Formation brute de capital fixe</b>						
Bruxelles	5,4	-1,4	n.d.	0,3	-2,0	n.d.
Flandre	8,2	-4,7	n.d.	-0,1	0,7	n.d.
Wallonie	4,3	-6,3	n.d.	0,3	-2,2	n.d.
Belgique	7,0	-4,6	n.d.	0,0	-0,3	n.d.
<b>Emploi total (nombre de personnes)</b>						
Bruxelles	1,2	-0,3	1,0	0,0	-0,1	0,1
Flandre	1,9	0,3	2,0	0,0	0,0	0,0
Wallonie	1,2	-0,1	2,1	0,0	0,0	0,2
Belgique	1,6	0,1	1,9	0,0	0,0	0,1
<b>Volume de travail total (heures travaillées)</b>						
Bruxelles	1,3	-7,9	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Flandre	1,6	-7,8	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Wallonie	1,0	-9,5	n.d.	0,0	0,0	n.d.
Belgique	1,4	-8,3	n.d.	0,0	0,0	n.d.

Source: ICN.

## 2. Révisions courantes relatives aux comptes des revenus des ménages et aux dépenses de consommation finale par secteur institutionnel ventilés selon le lieu de domicile

Dans ce domaine également, les révisions de la répartition régionale découlent essentiellement des modifications apportées aux chiffres nationaux par transaction à ventiler depuis l'année de données 2018.

Les différentes révisions ont exercé une incidence plutôt limitée sur les parts régionales, et ce pour toutes les transactions. Pour cette version du compte des ménages, une attention particulière a été accordée à la mise à jour et à l'introduction de nouvelles clés de répartition pour les mesures de soutien fournies par les gouvernements pendant la crise COVID-19 en 2020 et 2021, et la crise énergétique en 2022. Cela a entraîné des changements dans les clés de répartition pour les transferts sociaux et les autres transferts courants reçus. Par ailleurs, une correction a été apportée à la clé des transferts sociaux reçus pour la période débutant en 2019.

Tableau 11

**Comptes des ménages et dépenses de consommation finale par secteur institutionnel: impact des révisions sur les parts et les taux d'évolution par région**

	Révision en niveau (pourcentages)		Impact (point de pourcentage) sur			
			les parts		le taux de croissance	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Revenu primaire net</b>						
Bruxelles	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Flandre	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Wallonie	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Belgique	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
<b>Revenu disponible net</b>						
Bruxelles	-0,2	-0,4	0,0	0,0	-0,2	-0,2
Flandre	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3
Wallonie	0,2	-0,8	0,0	-0,2	0,2	-1,1
Belgique	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
<b>Revenu disponible brut + Ajustement pour variation des droits à pension</b>						
Bruxelles	-0,2	-0,4	0,0	0,0	-0,2	-0,2
Flandre	-0,1	0,3	-0,1	0,2	0,0	0,4
Wallonie	0,3	-0,8	0,1	-0,2	0,2	-1,2
Belgique	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	-0,3	-0,2	0,0	0,0	-0,3	0,1
Flandre	-0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,1
Wallonie	0,2	0,4	0,1	0,1	0,2	0,1
Belgique	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	0,3	-0,3	0,0	0,0	0,3	-0,6
Flandre	0,0	-0,4	0,0	-0,1	0,0	-0,4
Wallonie	0,2	-0,3	0,0	0,0	0,2	-0,5
Belgique	0,1	-0,4	0,0	0,0	0,1	-0,4
<b>Dépenses de consommation finale des ISBLSM</b>						
Bruxelles	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Flandre	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Wallonie	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Belgique	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
<b>Épargne brute</b>						
Bruxelles	1,2	-1,4	0,0	0,0	1,1	-6,4
Flandre	0,0	1,2	-0,3	1,3	0,6	1,7
Wallonie	1,5	-5,6	0,2	-1,3	-0,6	-16,0
Belgique	0,4	-0,8	0,0	0,0	0,4	-2,0
<b>Taux d'épargne brut (en point de pourcentage)</b>						
Bruxelles	0,1	-0,2				
Flandre	0,0	0,2				
Wallonie	0,1	-0,9				
Belgique	0,0	-0,2				

Source: ICN.

### 3. Répartition géographique des résultats sur la base de la Nomenclature des unités statistiques (NUTS)<sup>1</sup>

La confection des comptes régionaux repose sur les circonscriptions administratives. Le découpage en vigueur dans tous les États membres de l'UE figure dans la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). En Belgique, il s'agit des régions (NUTS 1), des provinces (NUTS 2) et des arrondissements (NUTS 3). Depuis 2003, cette nomenclature fait l'objet d'un règlement européen<sup>2</sup>.

La classification NUTS peut être modifiée tous les trois ans. Au niveau européen, elle l'a été en 2006, 2010,

<sup>1</sup> NUTS = Nomenclature des unités statistiques.

<sup>2</sup> Règlement 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003.

2013 et 2016. Une nouvelle révision – NUTS 2021 – est entrée en vigueur le 01/01/2021. Celle-ci a modifié la composition des arrondissements (NUTS3) de la province du Hainaut (à l'exception de l'arrondissement « Mons/Bergen ») et des arrondissements de Maaseik et Hasselt de la province du Limbourg.

Dans les comptes régionaux de la Belgique, les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible, à savoir au niveau des communes et des arrondissements. Il a donc fallu revoir intégralement toutes les estimations pour l'ensemble des variables et des transactions. Les clés de répartition pour les unités possédant des établissements dans les communes concernées ont, elles aussi, été adaptées. Ce travail s'est fait en plusieurs étapes. Cette publication marque l'achèvement de l'intégration de la NUTS 2021 dans nos séries historiques, à partir de l'année 2003 pour les variables par branche d'activité et de l'année 1995 pour les transactions relatives au compte des ménages.

Si les révisions ont principalement touché les arrondissements concernés par le changement de NUTS 2021, les recalculs ont également amené certains changements dans les autres arrondissements.

Les principales causes sont les suivantes :

- certaines composantes sont calculées en évolution, ce qui modifie les résultats pour tous les arrondissements au sein de cette composante (le montant total à répartir reste inchangé) ;
- certaines corrections ont été apportées lorsque cela s'avérait nécessaire ou opportun.

L'impact des changements dans les arrondissements qui ne sont pas concernés par la NUTS 2021 par région reste très limité.

# Séries disponibles

## Davantage de tableaux sur NBB.STAT

Toutes les variables des comptes régionaux ventilées par lieu de travail (y compris le volume de travail, les heures travaillées par les salariés/indépendants, la rémunération des salariés et la formation brute de capital fixe) et par lieu de domicile (compte des ménages et dépenses de consommation finale par secteur) sont disponibles en consultant la base de données statistiques [NBB.Stat](#).

## Séries homogènes et périodes couvertes

En Belgique, les statistiques des comptes régionaux sont disponibles en séries homogènes pour les comptes des ménages à partir de l'année 1995 et pour les agrégats par branche d'activités à partir de l'année 2003 (voir tableau ci-dessous). Ces séries respectent les standards actuellement en vigueur, à savoir le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (en abrégé : SEC2010), et la nomenclature d'activités NACE 2008. Les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités sont disponibles selon la nomenclature NACE 2003 et le SEC 1995.

Variables	1995-2002	À partir de 2003
Valeur ajoutée brute		
Rémunération des salariés	SEC 1995	SEC 2010
Nombre de salariés	NACE 2003	NACE 2008
Nombre d'indépendants	Compatible avec la version des comptes	Compatible avec la dernière version des
Heures prestées par les salariés <sup>1</sup>	nationaux de septembre 2010	comptes nationaux
Heures prestées par les indépendants <sup>2</sup>		
Formation brute de capital fixe		
Comptes des ménages	SEC 2010	
Dépenses de consommation finale par secteur institutionnel <sup>3</sup>	Compatible avec la dernière version des comptes nationaux	

La conversion des chiffres selon la NACE 2008 et le SEC 2010 a été réalisée au niveau national sur une base suffisamment détaillée pour que les agrégats régionaux par branche d'activités puissent être adaptés en cohérence à partir de l'année 2003. Pour la période 1995-2002, la conversion au niveau national a été effectuée sur une base plus agrégée rendant la conversion des agrégats régionaux plus délicate si l'on souhaite maintenir un certain niveau de qualité et d'interprétation des statistiques. Dès lors, les séries 1995-2002 des agrégats par branche d'activités n'ont pas pu être converties selon les derniers standards en vigueur.

## Timeliness

À l'heure actuelle, la dernière année disponible pour la valeur ajoutée (à prix courants et en volume), l'emploi (salariés et indépendants) et la rémunération des salariés correspond à l'année T-1 par rapport à l'année T de publication.

Pour les autres variables par branche d'activité (volume de travail des salariés et des indépendants et la formation brute de capital fixe), pour toutes les transactions des comptes des ménages, ainsi que pour les dépenses de consommation finale par secteur institutionnel, la dernière disponible est l'année T-2 par rapport à l'année de publication.

1 Les heures prestées par les salariés ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2003 et pour les indépendants à partir de l'année 2000.

2 Les heures prestées par les indépendants ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2000.

3 Les dépenses de consommation finale des administrations publiques ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1999.

## Niveau de détails (géographique et par branche)

Le degré de détails des variables par branche d'activité selon le lieu de travail peut être défini selon deux critères principalement :

- le nombre de catégories d'activités : les classifications des activités A3, A10, A21, A38 et A64 présentent respectivement 3, 10, 21, 38 et 64 catégories d'activités et sont des groupements de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (NACE) de 2008. Pour les estimations belges, un niveau intermédiaire est construit (les branches SUT) qui regroupe des code NACE à trois et/ou quatre positions<sup>1</sup>;
- le niveau de regroupement géographique : en Belgique, les classifications NUTS1, NUTS2 ou NUTS3 correspondent respectivement au niveau des régions, des provinces et des arrondissements.

Tous les calculs s'effectuent au niveau le plus fin possible. En principe, la désagrégation s'opère jusqu'aux branches d'activités du SUT (environ 135) en combinaison avec les arrondissements et les secteurs institutionnels.

Le détail des chiffres publiés, en revanche, dépend du niveau de détail des unités NUTS, de la qualité des méthodes de calcul et des données de base et de la confidentialité des données. Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les variables par branche d'activité sont les suivants :

Niveau d'agrégation des variables par branche d'activité disponibles en Belgique (en gras, les exigences minimums fixées par Eurostat).

Arrondissements (NUTS3)		Invest.	<b>V.A., Emploi, Salaire, Heures</b>				V.A., Emploi, Salaire, Heures, Invest.
Provinces (NUTS2)			<b>Salaire, Heures, Invest.</b>	Invest.	V.A., Emploi, Salaire, Heures		
Régions (NUTS1)					Invest., V.A. Y-1	V.A.*, Emploi, Salaire, Heures	
	A0	A3	A10	A21	A38	A64	Secteur

V.A. = valeur ajoutée

\* Jusqu'à l'année Y-2

Au-delà des exigences minimums fixées par Eurostat pour les statistiques régionales<sup>2</sup>, les Etats membres sont libres de publier des statistiques plus détaillées pour autant que les données de base et les méthodes utilisées le permettent et que les données publiées respectent le principe de confidentialité. Ainsi, en Belgique, chacune des variables précitées sont publiées à un niveau de détail plus élevé que les exigences européennes (voir tableau ci-dessus).

Les niveaux d'agrégation utilisés dans les comptes régionaux pour les transactions des comptes des ménages sont les suivants :

Agrégat	Détail géographique	
	Publié en Belgique	Exigé par Eurostat
Comptes d'affectation du revenu primaire et du revenu disponible	Arrondissements (NUTS3)	Provinces (NUTS2)
Dépenses de consommation finale des ménages (P3 S14)	Regions (NUTS1)	<i>Non exigé</i>
Dépenses de consommation finale des administrations publiques (P3 S13) et des ISBLSM (P3 S15)	Arrondissements (NUTS3)	<i>Non exigé</i>

1 Voir l'Annexe 3 de la note méthodologique : « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) »

2 Voir « [Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques SEC 2010](#) », p.8

# ANNEXE 1 : Tableaux de synthèse (2020-2022)

Tableau 12

## Variables-clés des comptes régionaux ventilées selon le lieu de travail<sup>1</sup>

Totaux (selon le lieu de travail)	En chiffres absolus (millions d'euros ou nombre de personnes ou 1000 heures)	Part de chaque région dans la Belgique (pourcentages)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			Taux de croissance annuelle moyen (Pourcentages)
	2021	2021	2020	2021	2022	2010-2022
<b>Valeur ajoutée brute en volume - Croissance économique</b>						
Bruxelles	72 731,6	18,0	-5,1	4,3	1,5	0,8
Flandre	239 141,6	59,2	-4,5	7,9	3,4	1,9
Wallonie	91 724,2	22,7	-5,5	4,4	3,3	1,5
Belgique	403 954,9	100,0	-4,8	6,5	3,1	1,6
<b>Valeur ajoutée brute à prix courants</b>						
Bruxelles	80 346,3	17,7	-3,8	7,0	7,8	3,0
Flandre	269 291,4	59,4	-2,9	11,1	10,1	4,0
Wallonie	103 101,5	22,8	-3,6	7,5	10,2	3,5
Belgique	453 019,9	100,0	-3,2	9,5	9,7	3,7
<b>Emploi total (nombre de personnes)</b>						
Bruxelles	718 138	14,4	-0,3	1,0	1,6	0,6
Flandre	2 945 085	59,0	0,3	2,0	2,4	1,2
Wallonie	1 326 014	26,6	-0,1	2,1	1,6	0,9
Belgique	4 992 374	100,0	0,1	1,9	2,1	1,0
<b>Nombre de salariés</b>						
Bruxelles	631 276	15,3	-0,5	0,8	1,6	0,4
Flandre	2 409 991	58,3	-0,2	1,7	2,4	1,1
Wallonie	1 087 728	26,3	-0,4	2,1	1,6	0,9
Belgique	4 132 132	100,0	-0,3	1,7	2,1	0,9
<b>Nombre d'indépendants</b>						
Bruxelles	86 862	10,1	0,9	2,1	1,4	2,1
Flandre	535 094	62,2	2,6	3,6	2,4	1,6
Wallonie	238 286	27,7	0,9	2,2	1,6	1,1
Belgique	860 242	100,0	1,9	3,1	2,1	1,5
<b>Rémunération des salariés</b>						
Bruxelles	44 931,5	18,4	-1,6	5,4	9,2	2,5
Flandre	141 053,0	57,7	-1,6	6,2	9,6	3,3
Wallonie	58 183,2	23,8	-2,5	6,4	9,6	3,0
Belgique	244 418,6	100,0	-1,8	6,1	9,5	3,1
<b>Formation brute de capital fixe</b>						
						2010-2021
Bruxelles	16 238,3	13,4	-1,4	0,2	n.d.	2,5
Flandre	78 107,5	64,3	-4,7	10,4	n.d.	4,1
Wallonie	27 096,9	22,3	-6,3	13,3	n.d.	3,3
Belgique	121 507,0	100,0	-4,6	9,5	n.d.	3,7
<b>Volume de travail total</b>						
						2010-2021
Bruxelles	1 071 233,9	14,0	-7,9	6,0	n.d.	0,2
Flandre	4 575 993,9	59,9	-7,8	8,1	n.d.	0,9
Wallonie	1 987 520,5	26,0	-9,5	8,3	n.d.	0,6
Belgique	7 639 848,3	100,0	-8,3	7,9	n.d.	0,8
<b>Nombre d'heures prestées par les salariés</b>						
						2010-2021
Bruxelles	896 678,1	15,4	-6,5	4,1	n.d.	0,0
Flandre	3 419 394,0	58,9	-6,4	5,8	n.d.	0,9
Wallonie	1 488 592,5	25,6	-7,0	6,3	n.d.	0,6
Belgique	5 809 764,6	100,0	-6,5	5,7	n.d.	0,7
<b>Nombre d'heures prestées par les indépendants</b>						
						2010-2021
Bruxelles	174 555,7	9,5	-15,2	17,2	n.d.	1,5
Flandre	1 156 599,9	63,2	-12,3	15,6	n.d.	1,0
Wallonie	498 928,1	27,3	-16,7	14,5	n.d.	0,7
Belgique	1 830 083,7	100,0	-13,8	15,5	n.d.	1,0

Source: ICN.

<sup>1</sup> La différence entre les chiffres de la Belgique et la somme des trois régions se rapporte à l'unité extra-régionale.

Tableau 13

**Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur, à prix courants**

Totaux (selon le lieu de domicile)	Chiffres absolus (millions €)	Part de chaque région dans la Belgique (pourcentages)	Evolution par rapport à l'année précédente (pourcentages)			Taux de crois- sance annuel moyen (Pourcentages)
	2021	2021	2020	2021	2022	2010-2022
<b>Revenu primaire, net</b>						
Bruxelles	30 865,6	9,6	-2,5	5,5	10,1	3,2
Flandre	201 244,6	62,7	-2,7	6,9	10,0	2,9
Wallonie	89 105,5	27,7	-2,4	6,6	8,2	2,6
Belgique	321 215,8	100,0	-2,6	6,7	9,5	2,9
<b>Revenu disponible, net</b>						
Bruxelles	25 951,6	9,7	2,5	3,4	7,2	3,2
Flandre	165 150,1	61,4	1,7	5,4	8,4	3,1
Wallonie	77 683,9	28,9	2,3	3,8	6,4	2,8
Belgique	268 785,6	100,0	2,0	4,8	7,7	3,0
<b>Revenu disponible, brut</b>						
Bruxelles	28 377,0	9,8	2,7	3,5	7,3	3,2
Flandre	179 213,6	61,6	1,8	5,5	8,5	3,1
Wallonie	83 193,4	28,6	2,3	4,0	6,5	2,9
Belgique	290 784,0	100,0	2,1	4,9	7,8	3,0
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	25 979,7	10,7	-7,3	11,2	15,1	4,0
Flandre	144 377,4	59,5	-7,1	8,5	13,2	3,7
Wallonie	72 150,8	29,8	-8,5	9,2	12,9	3,2
Belgique	242 508,0	100,0	-7,5	9,0	13,3	3,6
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	13 199,8	11,0	2,4	10,7	9,4	4,2
Flandre	68 700,2	57,0	2,3	6,3	9,5	3,5
Wallonie	38 542,6	32,0	1,1	7,4	9,3	3,4
Belgique	120 442,5	100,0	2,0	7,1	9,5	3,5
<b>Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages</b>						
Bruxelles	558,7	10,5	-1,2	6,6	13,1	4,6
Flandre	3 047,6	57,3	-1,2	6,9	13,3	4,2
Wallonie	1 713,7	32,2	-1,4	6,5	12,8	4,0
Belgique	5 320,0	100,0	-1,3	6,7	13,1	4,1
<b>Epargne brute</b>						
Bruxelles	2 626,6	5,2	138,3	-39,0	-69,7	-8,2
Flandre	36 433,4	71,9	50,5	-5,8	-10,1	0,7
Wallonie	11 604,9	22,9	112,4	-20,3	-33,4	0,1
Belgique	50 665,0	100,0	67,4	-12,0	-18,5	0,2
<b>Taux d'épargne brut</b>						
	(pourcentages)		(points de pourcentage)			
Bruxelles	9,2	-	8,9	-6,4	-6,6	
Flandre	20,2	-	7,3	-2,4	-3,5	
Wallonie	13,9	-	9,4	-4,2	-5,2	
Belgique	17,3	-	8,1	-3,3	-4,2	
<b>Population moyenne</b>						
Bruxelles	1 221 304,0	10,6	0,5	0,2	0,9	1,0
Flandre	6 675 973,0	57,8	0,5	0,5	0,9	0,6
Wallonie	3 655 357,0	31,6	0,2	0,2	0,5	0,4
Belgique	11 552 634,0	100,0	0,4	0,4	0,8	0,6

Source: ICN.

Tableau 14

**Variables-clés des comptes des ménages et des dépenses de consommation finale par secteur et par habitant, à prix courants**

Par habitant (selon le lieu de domicile)	Chiffres absolus (euros)	Indices par rapport à la Belgique	Evolution par rapport à l'année précédente (pourcentages)			Taux de croissance annuel moyen (Pourcentages)
	2021	2021	2020	2021	2022	2010-2022
<b>Revenu primaire net</b>						
Bruxelles	25 273	90,9	-2,9	5,3	9,1	2,4
Flandre	30 145	108,4	-3,2	6,3	9,0	2,3
Wallonie	24 377	87,7	-2,6	6,3	7,7	2,2
Belgique	27 805	100	-3,0	6,2	8,7	2,3
<b>Revenu disponible net</b>						
Bruxelles	21 249	91,3	2,0	3,3	6,3	1,7
Flandre	24 738	106,3	1,2	4,9	7,4	1,7
Wallonie	21 252	91,3	2,1	3,6	5,9	2,2
Belgique	23 266	100	1,6	4,3	6,9	1,9
<b>Revenu disponible brut</b>						
Bruxelles	23 235	92,3	2,2	3,3	6,4	2,1
Flandre	26 845	106,7	1,3	4,9	7,5	2,5
Wallonie	22 759	90,4	2,1	3,8	6,0	2,5
Belgique	25 170	100	1,7	4,5	7,0	2,5
<b>Dépenses de consommation finale des ménages</b>						
Bruxelles	21 272	101,3	-7,7	11,0	14,1	2,9
Flandre	21 626	103,0	-7,5	7,9	12,2	3,1
Wallonie	19 738	94,0	-8,7	8,9	12,4	2,8
Belgique	20 992	100	-7,9	8,6	12,5	3,0
<b>Dépenses de consommation finale des administrations publiques</b>						
Bruxelles	10 808	103,7	2,0	10,5	8,5	3,1
Flandre	10 291	98,7	1,8	5,7	8,6	2,9
Wallonie	10 544	101,1	0,9	7,2	8,8	3,0
Belgique	10 426	100	1,6	6,7	8,6	2,9
<b>Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages</b>						
Bruxelles	457	99,3	-1,6	6,4	12,2	3,5
Flandre	457	99,1	-1,7	6,4	12,3	3,5
Wallonie	469	101,8	-1,6	6,2	12,3	3,5
Belgique	461	100	-1,7	6,3	12,3	3,5
<b>Epargne brute</b>						
Bruxelles	2 151	49,0	137,1	-39,1	-69,9	-9,1
Flandre	5 457	124,4	49,8	-6,3	-10,9	0,1
Wallonie	3 175	72,4	112,0	-20,5	-33,7	-0,3
Belgique	4 386	100	66,8	-12,3	-19,1	-0,3

Source: ICN.

## ANNEXE 2: Tableaux des contributions aux évolutions régionales

Tableau 15

**Valeur ajoutée brute en volume - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022**

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	-0,01	0,01	0,04	0,02	0,00	-0,13	-0,11	-0,10
Industries extractives	BB	-0,01	0,02	-0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,10	0,40	0,35	0,33	0,00	0,04	-0,03	0,02
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,06	0,02	0,04	0,00	-0,04	-0,02	-0,03
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,03	0,06	0,03	0,01	-0,06	-0,06	-0,05
Cokéfaction et raffinage	CD	0,33	0,41	0,00	0,30	0,56	0,48	0,01	0,39
Industrie chimique	CE	-0,13	-0,15	-0,28	-0,18	0,02	-0,40	-0,18	-0,27
Industrie pharmaceutique	CF	-0,03	-0,03	-1,44	-0,36	0,04	0,41	1,99	0,70
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	-0,02	0,21	0,04	-0,01	-0,15	0,09	-0,07
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,01	0,06	0,09	0,06	-0,04	-0,25	-0,19	-0,20
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,05	-0,04	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	0,01	0,03	0,01	0,00	-0,01	-0,07	-0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,02	0,17	0,03	0,11	0,00	0,05	0,07	0,04
Fabrication de matériels de transport	CL	0,02	0,00	0,05	0,02	0,01	0,09	0,09	0,08
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,01	0,05	-0,02	0,03	-0,01	0,02	0,03	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,06	-0,15	-0,16	-0,13	-0,53	-0,49	-0,69	-0,54
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,03	0,09	0,13	0,09	0,04	0,02	0,04	0,03
Construction	FF	0,21	0,35	0,53	0,36	-0,22	-0,16	0,03	-0,13
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,03	2,00	0,86	1,37	-0,24	0,55	-0,57	0,16
Transports et entreposage	HH	0,10	0,25	0,17	0,20	0,42	0,53	0,21	0,43
Hébergement et restauration	II	0,20	0,37	0,33	0,33	0,63	0,43	0,33	0,44
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,09	0,06	0,04	0,06	0,04	-0,01	0,05	0,01
Télécommunications	JB	0,17	-0,01	0,01	0,03	0,24	-0,01	-0,03	0,03
Activités informatiques et services d'information	JC	0,47	0,28	0,08	0,27	0,15	0,10	0,14	0,12
Activités financières et d'assurance	KK	-0,02	0,15	0,02	0,09	-1,30	-0,13	-0,02	-0,31
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,12	0,45	0,30	0,36	0,32	0,45	0,59	0,46
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,87	0,90	0,61	0,82	0,32	0,48	0,13	0,37
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,09	0,27	0,12	-0,01	0,02	-0,09	-0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,15	0,14	0,07	0,12	0,05	0,08	0,05	0,07
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,27	0,61	0,53	0,53	-0,22	0,27	0,09	0,14
Administration publique	OO	0,48	0,12	0,23	0,23	0,22	0,18	0,12	0,18
Enseignement	PP	0,02	-0,04	-0,08	-0,04	0,24	0,31	0,34	0,30
Activités pour la santé humaine	QA	0,54	0,83	1,09	0,84	0,23	0,30	0,45	0,32
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,17	0,02	0,11	0,07	0,18	0,20	0,17
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,08	0,09	0,12	0,09	0,25	0,14	0,18	0,17
Autres activités de services	SS	0,20	0,12	0,10	0,13	0,23	0,11	0,14	0,14
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01
<b>Total (%)</b>		<b>4,28</b>	<b>7,95</b>	<b>4,36</b>	<b>6,46</b>	<b>1,50</b>	<b>3,44</b>	<b>3,32</b>	<b>3,07</b>
<b>Industrie</b>	<b>C</b>	<b>0,32</b>	<b>1,04</b>	<b>-0,93</b>	<b>0,45</b>	<b>0,58</b>	<b>0,21</b>	<b>1,73</b>	<b>0,62</b>
<b>Secteur des administrations publiques</b>	<b>S13</b>	<b>0,54</b>	<b>0,04</b>	<b>0,12</b>	<b>0,17</b>	<b>0,52</b>	<b>0,44</b>	<b>0,41</b>	<b>0,45</b>
<b>Secteur privé</b>	<b>S1-S13</b>	<b>3,73</b>	<b>7,91</b>	<b>4,24</b>	<b>6,29</b>	<b>0,99</b>	<b>3,01</b>	<b>2,91</b>	<b>2,62</b>

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 16

### Valeur ajoutée brute à prix courants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,03	0,07	0,03	0,00	0,22	-0,30	0,06
Industries extractives	BB	-0,01	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,07	0,21	0,20	0,18	0,02	0,13	0,05	0,10
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,07	0,02	0,05	0,00	0,00	-0,01	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,11	0,16	0,10	0,02	0,07	0,05	0,06
Cokéfaction et raffinage	CD	0,29	0,22	0,00	0,18	0,57	0,49	0,01	0,39
Industrie chimique	CE	-0,09	0,43	-0,01	0,23	0,09	0,33	0,18	0,25
Industrie pharmaceutique	CF	-0,03	-0,07	-1,50	-0,39	0,04	0,40	1,98	0,70
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,01	0,06	0,24	0,09	-0,01	-0,01	0,29	0,06
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,04	0,63	0,49	0,49	-0,01	0,20	0,18	0,16
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,05	-0,04	0,02	0,00	0,04	0,01	0,03
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	0,03	0,05	0,03	0,00	0,02	-0,03	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,02	0,17	0,03	0,11	0,00	0,10	0,09	0,08
Fabrication de matériels de transport	CL	0,01	-0,02	0,04	0,00	0,00	0,08	0,08	0,07
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,02	0,08	0,00	0,05	0,01	0,09	0,08	0,07
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,40	0,22	0,34	0,28	0,71	0,37	0,54	0,47
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,05	0,07	0,14	0,08	0,04	-0,01	0,00	0,00
Construction	FF	0,33	0,67	0,81	0,64	0,00	0,46	0,61	0,41
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,19	2,30	1,11	1,64	0,31	1,65	0,22	1,09
Transports et entreposage	HH	0,37	0,52	0,35	0,45	0,73	0,71	0,48	0,66
Hébergement et restauration	II	0,25	0,43	0,40	0,39	0,71	0,51	0,41	0,52
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,13	0,08	0,04	0,08	0,09	0,01	0,06	0,03
Télécommunications	JB	0,05	-0,05	-0,01	-0,02	0,22	-0,02	-0,04	0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,52	0,33	0,11	0,31	0,25	0,20	0,19	0,21
Activités financières et d'assurance	KK	1,04	0,38	0,28	0,48	-0,03	0,11	0,20	0,10
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,26	0,63	0,51	0,54	0,55	0,76	0,94	0,76
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,93	0,96	0,66	0,88	0,71	0,88	0,42	0,75
Recherche-développement scientifique	MB	0,00	0,10	0,29	0,12	0,00	0,04	-0,05	0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,12	0,12	0,07	0,11	0,04	0,06	0,04	0,05
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,34	0,69	0,59	0,61	0,04	0,56	0,34	0,41
Administration publique	OO	0,62	0,18	0,39	0,32	1,27	0,47	0,91	0,72
Enseignement	PP	0,27	0,32	0,37	0,32	0,60	0,54	0,91	0,63
Activités pour la santé humaine	QA	0,49	0,76	0,99	0,76	0,20	0,25	0,40	0,28
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,03	0,16	0,02	0,11	0,12	0,26	0,29	0,24
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,08	0,09	0,12	0,09	0,26	0,15	0,19	0,18
Autres activités de services	SS	0,22	0,12	0,11	0,14	0,20	0,10	0,13	0,13
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,01
<b>Total (%)</b>		<b>6,99</b>	<b>11,13</b>	<b>7,45</b>	<b>9,53</b>	<b>7,75</b>	<b>10,24</b>	<b>9,86</b>	<b>9,71</b>
Industrie	C	0,33	1,97	-0,31	1,14	0,74	1,95	2,95	1,96
Secteur des administrations publiques	S13	1,13	0,50	0,83	0,70	2,32	1,11	2,03	1,54
Secteur privé	S1-S13	5,86	10,63	6,62	8,83	5,44	9,13	7,82	8,17

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 17

### Formation brute de capital fixe - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	-0,05	-0,04	0,10	-0,01	0,02	0,08	0,21	0,10
Industries extractives	BB	-0,01	-0,02	-0,03	-0,02	-0,02	0,04	0,07	0,04
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,20	-0,10	-0,40	-0,18	0,06	0,07	0,30	0,11
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,01	-0,07	0,03	-0,04	0,00	0,04	-0,01	0,02
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,01	-0,11	-0,09	-0,09	-0,04	0,22	0,38	0,21
Cokéfaction et raffinage	CD	-0,39	-0,04	-0,01	-0,09	-0,03	-0,14	-0,01	-0,10
Industrie chimique	CE	-0,26	0,35	-0,07	0,17	-0,05	0,19	0,22	0,16
Industrie pharmaceutique	CF	-0,10	1,12	0,63	0,84	0,02	0,29	0,66	0,33
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,01	-0,24	-0,18	-0,19	-0,02	0,20	0,30	0,19
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,03	-0,19	-0,14	-0,16	0,05	0,13	0,16	0,13
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	-0,01	0,00	0,07	0,01	0,00	0,00	0,02	0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,01	-0,02	0,01	-0,01	0,01	0,03	0,04	0,03
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	-0,03	-0,10	0,08	-0,05	0,03	0,20	-0,02	0,12
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,26	-0,12	-0,24	-0,17	-0,09	-0,04	0,10	-0,02
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,03	-0,06	-0,05	-0,06	0,01	0,02	0,04	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	-0,75	-0,44	-0,59	-0,52	-0,49	-0,77	0,32	-0,49
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,29	-0,21	0,17	-0,06	-0,45	-0,10	0,17	-0,09
Construction	FF	0,23	0,11	-0,41	0,01	-1,12	0,61	0,63	0,36
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-2,82	-0,34	-0,38	-0,70	-0,12	0,44	0,59	0,39
Transports et entreposage	HH	0,07	-0,44	-0,92	-0,47	1,69	1,19	1,34	1,30
Hébergement et restauration	II	-0,38	-0,38	-0,28	-0,36	0,16	0,39	0,29	0,34
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,26	-0,19	-0,18	-0,20	0,32	0,14	0,22	0,19
Télécommunications	JB	-0,49	0,02	0,01	-0,05	1,45	0,04	0,23	0,29
Activités informatiques et services d'information	JC	-0,08	-0,19	-0,58	-0,26	0,91	0,26	0,25	0,35
Activités financières et d'assurance	KK	6,74	-1,74	-0,12	-0,18	-6,03	1,33	-0,13	-0,06
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,53	-0,43	-1,41	-0,66	-0,12	3,38	3,66	2,92
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,38	0,04	0,06	-0,02	-0,24	1,14	1,57	1,03
Recherche-développement scientifique	MB	0,12	0,46	-0,15	0,28	0,03	-0,13	0,14	-0,05
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,08	0,07	-0,05	0,02	0,07	0,07	0,09	0,08
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-0,77	-1,45	-0,22	-1,09	-1,11	0,75	0,54	0,43
Administration publique	OO	-0,85	0,43	0,00	0,20	4,13	-0,36	0,29	0,42
Enseignement	PP	0,52	-0,07	0,16	0,06	0,49	0,25	0,02	0,23
Activités pour la santé humaine	QA	-0,16	-0,07	-0,25	-0,12	0,16	0,29	0,35	0,28
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	-0,33	-0,09	-0,29	-0,17	0,48	0,12	0,19	0,19
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,14	-0,13	-0,49	-0,21	0,08	0,07	-0,06	0,04
Autres activités de services	SS	-0,02	0,00	-0,07	-0,02	-0,08	0,00	0,10	0,01
<b>Total (%)</b>		<b>-1,45</b>	<b>-4,72</b>	<b>-6,28</b>	<b>-4,56</b>	<b>0,15</b>	<b>10,43</b>	<b>13,27</b>	<b>9,52</b>
Industrie	C	-1,31	0,40	-0,36	-0,01	-0,05	1,20	2,19	1,23
Secteur des administrations publiques	S13	-0,48	0,21	-0,07	0,09	6,08	0,16	0,84	1,16
Secteur privé	S1-S13	-0,97	-4,93	-6,21	-4,65	-5,93	10,28	12,44	8,37

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 18

### Emploi total - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,01	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,01	0,03	0,05	0,03	0,02	0,05	0,05	0,04
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,02	-0,01	0,00	-0,01	-0,01	0,01	0,00	0,00
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Industrie chimique	CE	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,03	-0,01	0,01	0,01	0,04	0,02	0,03
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,01	0,00
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,04	-0,02	0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,01	-0,04	-0,02	0,00	-0,01	0,02	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,02	-0,01	0,01	0,00	0,04	0,00	0,02
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,01	-0,02	0,00	-0,01	-0,03	0,00	-0,01	-0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,03	0,01	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Construction	FF	0,00	0,25	0,20	0,20	-0,01	0,12	0,14	0,11
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,22	0,17	0,19	0,12	0,06	0,11	0,13	0,11
Transports et entreposage	HH	0,16	0,06	0,10	0,09	0,15	0,17	0,05	0,13
Hébergement et restauration	II	-0,33	0,02	0,02	-0,03	0,25	0,32	0,31	0,31
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,04	0,00	0,00	0,00	0,03	0,01	0,01	0,01
Télécommunications	JB	-0,01	-0,01	0,00	0,00	-0,02	0,00	0,00	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,12	0,11	0,11	0,11	0,17	0,12	0,08	0,12
Activités financières et d'assurance	KK	-0,02	-0,04	-0,02	-0,03	-0,07	-0,03	-0,02	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,15	0,25	0,09	0,19	0,25	0,35	0,13	0,28
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,03	0,01	0,02	0,01	0,02	0,01	0,01
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,01	0,07	0,03	0,05	0,01	0,06	0,05	0,05
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,24	0,57	0,82	0,59	0,28	0,23	0,17	0,22
Administration publique	OO	0,34	0,04	0,11	0,11	0,11	0,18	0,03	0,12
Enseignement	PP	0,23	0,20	0,23	0,21	0,10	0,17	0,07	0,13
Activités pour la santé humaine	QA	0,14	0,16	0,30	0,20	0,10	0,13	0,17	0,14
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,04	-0,04	-0,10	-0,05	0,06	0,05	0,06	0,05
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,04	0,01	0,02	0,02	0,09	0,07	0,10	0,08
Autres activités de services	SS	0,11	0,04	0,01	0,04	0,10	0,06	0,09	0,07
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,04	0,05	-0,02	0,02	-0,07	0,05	-0,03	0,01
<b>Total (%)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,04</b>	<b>2,12</b>	<b>1,92</b>	<b>1,60</b>	<b>2,42</b>	<b>1,62</b>	<b>2,08</b>
Industrie	C	-0,01	0,05	0,01	0,03	-0,02	0,21	0,08	0,14
Secteur des administrations publiques	S13	0,58	0,21	0,29	0,29	0,26	0,31	0,07	0,23
Secteur privé	S1-S13	0,42	1,83	1,83	1,62	1,34	2,11	1,55	1,85

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 19

## Emploi des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,01	0,04	0,02	0,03	0,00	0,03	0,02	0,02
Industries extractives	BB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,02	0,02	0,06	0,03	0,02	0,06	0,06	0,05
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	0,00	0,00
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,00	-0,01
Industrie chimique	CE	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,04	-0,02	0,02	0,01	0,05	0,02	0,03
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,01	0,00
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,02	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,04	-0,02	0,02
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,01	-0,05	-0,02	0,00	-0,01	0,02	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	0,03	-0,01	0,01	0,00	0,05	0,00	0,03
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,01	-0,02	0,01	-0,01	-0,03	0,00	-0,02	-0,01
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,03	0,00	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,01	0,02	0,00	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01
Construction	FF	-0,03	0,11	0,18	0,10	-0,04	0,04	0,14	0,05
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-0,27	0,09	0,14	0,05	0,08	0,15	0,16	0,14
Transports et entreposage	HH	0,18	0,05	0,12	0,09	0,17	0,19	0,06	0,15
Hébergement et restauration	II	-0,37	0,01	0,03	-0,04	0,30	0,39	0,37	0,37
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,03	-0,01	-0,01	0,00	0,03	0,01	0,01	0,01
Télécommunications	JB	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	-0,02	0,00	0,00	-0,01
Activités informatiques et services d'information	JC	0,13	0,12	0,11	0,12	0,19	0,14	0,09	0,14
Activités financières et d'assurance	KK	-0,02	-0,04	-0,01	-0,03	-0,08	-0,03	-0,01	-0,03
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,03	0,18	0,07	0,13	0,24	0,27	0,12	0,22
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,03	0,01	0,02	0,01	0,02	0,01	0,02
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,04	0,03	0,00	0,01	0,00	0,03	0,02	0,03
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,27	0,65	0,94	0,67	0,30	0,23	0,14	0,22
Administration publique	OO	0,38	0,05	0,13	0,14	0,13	0,21	0,03	0,14
Enseignement	PP	0,25	0,22	0,26	0,23	0,10	0,19	0,05	0,14
Activités pour la santé humaine	QA	-0,13	0,13	0,28	0,17	0,08	0,10	0,13	0,10
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,05	-0,04	-0,10	-0,04	0,08	0,08	0,09	0,08
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,04	0,00	0,01	0,01	0,08	0,06	0,10	0,08
Autres activités de services	SS	0,12	-0,02	-0,04	-0,01	0,10	0,01	0,02	0,03
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,04	0,06	-0,02	0,03	-0,08	0,06	-0,04	0,01
<b>Total (%)</b>		<b>0,84</b>	<b>1,69</b>	<b>2,10</b>	<b>1,68</b>	<b>1,63</b>	<b>2,43</b>	<b>1,61</b>	<b>2,08</b>
Industrie	C	-0,02	0,03	-0,02	0,01	-0,02	0,24	0,09	0,16
Secteur des administrations publiques	S13	0,66	0,25	0,35	0,35	0,30	0,37	0,08	0,27
Secteur privé	S1-S13	0,18	1,43	1,75	1,32	1,33	2,05	1,53	1,80

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 20

### Emploi des indépendants - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	-0,04	-0,08	-0,05	0,00	-0,12	-0,14	-0,11
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,01	0,04	0,00	0,03	0,00	0,00	-0,01	0,00
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,01	0,03	0,04	0,03	0,01	0,00	0,02	0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,02	0,02	0,02	-0,02	0,00	0,00	0,00
Industrie chimique	CE	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,00	0,02	0,01	0,02	0,01	0,01	0,00	0,01
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,01	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de matériels de transport	CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,01	0,05	0,05	0,05	0,00	0,04	0,03	0,03
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,01	-0,01	0,00
Construction	FF	0,19	0,93	0,30	0,68	0,24	0,48	0,12	0,36
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,13	0,54	0,37	0,45	-0,10	-0,07	-0,02	-0,06
Transports et entreposage	HH	0,03	0,08	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,04
Hébergement et restauration	II	-0,03	0,07	0,01	0,04	-0,04	0,01	0,01	0,00
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,11	0,04	0,03	0,04	0,09	0,03	0,03	0,04
Télécommunications	JB	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,00	0,11	0,10	0,10	0,02	0,05	0,04	0,04
Activités financières et d'assurance	KK	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,01	-0,02	-0,02	-0,02
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,04	0,05	0,06	0,05	0,03	0,04	0,04	0,04
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,99	0,52	0,18	0,47	0,35	0,69	0,19	0,52
Recherche-développement scientifique	MB	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,14	0,27	0,17	0,23	0,13	0,19	0,15	0,17
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,05	0,19	0,24	0,19	0,16	0,24	0,32	0,25
Enseignement	PP	0,09	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11	0,14	0,12
Activités pour la santé humaine	QA	0,23	0,31	0,38	0,33	0,26	0,28	0,37	0,30
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	-0,03	-0,05	-0,09	-0,06	-0,07	-0,09	-0,11	-0,09
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,10	0,07	0,05	0,07	0,13	0,13	0,09	0,12
Autres activités de services	SS	0,07	0,32	0,24	0,27	0,11	0,31	0,38	0,31
Industries extractives	BB		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total (%)</b>		<b>2,14</b>	<b>3,65</b>	<b>2,19</b>	<b>3,09</b>	<b>1,40</b>	<b>2,39</b>	<b>1,63</b>	<b>2,08</b>
Industrie	C	0,03	0,18	0,14	0,15	-0,02	0,07	0,04	0,05
Secteur des administrations publiques	S13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	S1-S13	2,14	3,65	2,19	3,09	1,40	2,39	1,63	2,08

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 21

**Volume de travail - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021**

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,11	-0,12	0,03	0,00	-0,03	-0,01	-0,02
Industrie et énergie	2	-0,61	-0,94	-0,99	-0,91	0,27	0,86	0,58	0,70
Construction	3	-0,45	-0,19	-0,76	-0,38	0,38	0,73	0,86	0,71
Commerce, transports, HoReCa	4	-3,03	-2,63	-3,41	-2,89	1,03	1,83	2,28	1,83
Information et communication	5	-0,22	-0,05	-0,18	-0,11	0,31	0,21	0,24	0,23
Activités financières et d'assurance	6	-0,09	-0,04	-0,10	-0,06	0,02	-0,04	0,03	-0,01
Activités immobilières	7	-0,04	-0,08	-0,08	-0,07	0,04	0,05	0,12	0,06
Services aux entreprises	8	-2,70	-2,64	-2,48	-2,61	2,48	2,70	2,65	2,66
Services publics et de santé	9	0,10	-0,45	-0,44	-0,36	0,96	1,08	1,00	1,06
Autres activités de services	10	-0,85	-0,91	-0,92	-0,90	0,52	0,74	0,53	0,65
<b>Total (%)</b>		<b>-7,91</b>	<b>-7,82</b>	<b>-9,48</b>	<b>-8,26</b>	<b>6,02</b>	<b>8,13</b>	<b>8,28</b>	<b>7,87</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 22

**Volume de travail des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021**

(points de pourcentage)

	A38	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,05	0,01	0,03	0,00	0,00	0,03	0,01
Industries extractives	BB	0,00	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	-0,13	-0,07	-0,13	-0,10	0,06	0,08	0,15	0,10
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	-0,02	-0,09	-0,02	-0,06	0,00	0,06	0,02	0,04
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	-0,07	-0,12	-0,11	-0,11	0,01	0,03	0,05	0,03
Cokéfaction et raffinage	CD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,00	-0,01
Industrie chimique	CE	0,00	-0,03	-0,02	-0,02	0,02	0,03	0,03	0,03
Industrie pharmaceutique	CF	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00	0,04	-0,03	0,02
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	-0,02	-0,05	-0,14	-0,07	0,00	0,08	0,11	0,07
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	-0,03	-0,21	-0,28	-0,20	-0,02	0,16	0,15	0,13
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	-0,02	-0,01	-0,02	0,00	0,00	-0,05	-0,01
Fabrication d'équipements électriques	CJ	-0,01	-0,05	-0,10	-0,06	0,00	0,02	0,02	0,02
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,00	-0,08	-0,04	-0,05	0,01	0,11	0,03	0,07
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,09	-0,20	-0,17	-0,18	0,01	0,02	0,10	0,04
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	-0,31	-0,16	-0,20	-0,19	0,04	0,08	0,03	0,06
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	-0,01	0,01	-0,03	0,00	0,03	0,03	0,04	0,03
Construction	FF	-0,23	-0,29	-0,67	-0,38	0,11	0,43	0,84	0,48
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	-1,01	-1,10	-1,40	-1,16	0,34	0,90	1,10	0,86
Transports et entreposage	HH	-0,23	-0,36	-0,28	-0,32	0,29	0,29	0,31	0,30
Hébergement et restauration	II	-1,94	-1,20	-1,09	-1,29	0,22	0,42	0,42	0,39
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	-0,07	-0,05	-0,05	-0,06	0,07	0,01	0,01	0,02
Télécommunications	JB	-0,15	-0,02	-0,05	-0,05	0,01	-0,01	0,01	0,00
Activités informatiques et services d'information	JC	0,01	0,02	-0,02	0,01	0,23	0,22	0,18	0,21
Activités financières et d'assurance	KK	-0,08	-0,04	-0,11	-0,07	0,02	-0,02	0,02	0,00
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	-0,05	-0,05	-0,06	-0,05	0,03	0,02	0,03	0,03
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	-0,13	-0,02	-0,11	-0,06	0,24	0,39	0,25	0,33
Recherche-développement scientifique	MB	-0,01	0,02	-0,01	0,01	0,01	0,04	0,02	0,03
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	-0,14	-0,05	-0,05	-0,06	0,02	0,08	0,03	0,06
Activités de services administratifs et de soutien	NN	-1,15	-1,47	-0,98	-1,29	0,80	1,22	1,37	1,19
Administration publique	OO	0,26	-0,01	0,01	0,04	0,53	0,14	0,21	0,23
Enseignement	PP	0,01	-0,10	-0,20	-0,11	0,26	0,24	0,27	0,25
Activités pour la santé humaine	QA	-0,02	0,04	-0,02	0,01	0,19	0,18	0,34	0,22
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	-0,13	-0,16	-0,13	-0,15	0,15	0,18	0,04	0,14
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	-0,46	-0,17	-0,24	-0,23	0,13	0,08	0,10	0,09
Autres activités de services	SS	-0,20	-0,19	-0,28	-0,22	0,22	0,07	0,11	0,10
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	-0,13	-0,15	-0,01	-0,11	0,06	0,17	0,03	0,12
<b>Total (%)</b>		<b>-6,51</b>	<b>-6,36</b>	<b>-6,99</b>	<b>-6,54</b>	<b>4,08</b>	<b>5,81</b>	<b>6,34</b>	<b>5,69</b>
<b>Industrie</b>	<b>C</b>	<b>-0,66</b>	<b>-1,05</b>	<b>-1,20</b>	<b>-1,03</b>	<b>0,14</b>	<b>0,71</b>	<b>0,59</b>	<b>0,59</b>
<b>Secteur des administrations publiques</b>	<b>S13</b>	<b>0,28</b>	<b>-0,10</b>	<b>-0,20</b>	<b>-0,06</b>	<b>0,83</b>	<b>0,34</b>	<b>0,42</b>	<b>0,45</b>
<b>Secteur privé</b>	<b>S1-S13</b>	<b>-6,79</b>	<b>-6,25</b>	<b>-6,79</b>	<b>-6,47</b>	<b>3,25</b>	<b>5,47</b>	<b>5,92</b>	<b>5,23</b>

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 23

**Volume de travail des indépendants - Contributions des branches d'activité (A10) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2020 et 2021**

(points de pourcentage)

	A10	2020				2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,00	0,29	-0,51	0,03	0,00	-0,15	-0,16	-0,14
Industrie et énergie	2	-0,36	-0,64	-0,29	-0,51	0,89	1,20	0,38	0,95
Construction	3	-1,65	0,11	-1,03	-0,38	1,93	1,70	0,94	1,51
Commerce, transports, HoReCa	4	-2,26	-2,54	-5,27	-3,29	2,10	2,51	3,75	2,81
Information et communication	5	-0,28	-0,04	-0,35	-0,15	0,29	0,20	0,38	0,26
Activités financières et d'assurance	6	-0,13	-0,04	-0,06	-0,05	0,06	-0,11	0,09	-0,04
Activités immobilières	7	0,04	-0,15	-0,13	-0,13	0,11	0,11	0,39	0,19
Services aux entreprises	8	-9,44	-6,05	-6,31	-6,45	10,69	5,82	5,80	6,27
Services publics et de santé	9	0,00	-1,09	-0,71	-0,88	-0,05	2,21	1,50	1,80
Autres activités de services	10	-1,17	-2,11	-2,00	-1,99	1,18	2,12	1,47	1,85
<b>Total (%)</b>		<b>-15,23</b>	<b>-12,26</b>	<b>-16,66</b>	<b>-13,80</b>	<b>17,20</b>	<b>15,62</b>	<b>14,54</b>	<b>15,47</b>

Source: ICN.

- Les deux plus grandes contributions à l'évolution
- Les deux plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 24

### Rémunération des salariés - Contributions des branches d'activité (A38) à l'évolution régionale et à celle de la Belgique, en 2021 et 2022

(points de pourcentage)

	A38	2021				2022			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Agriculture, sylviculture et pêche	AA	0,00	0,00	0,02	0,01	0,00	0,04	0,02	0,03
Industries extractives	BB	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	CA	0,03	0,11	0,16	0,11	0,02	0,17	0,13	0,13
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CB	0,00	0,05	0,02	0,03	0,00	0,01	0,01	0,01
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CC	0,00	0,03	0,05	0,03	0,01	0,07	0,03	0,05
Cokéfaction et raffinage	CD	0,01	-0,03	0,00	-0,01	0,06	0,11	0,00	0,07
Industrie chimique	CE	0,02	0,18	0,06	0,12	0,04	0,26	0,09	0,18
Industrie pharmaceutique	CF	-0,01	0,00	0,27	0,06	0,03	0,16	-0,03	0,09
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	CG	0,00	0,07	0,12	0,07	0,00	0,09	0,14	0,09
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	CH	0,00	0,18	0,16	0,14	0,01	0,15	0,12	0,11
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	CI	0,00	0,03	-0,07	0,00	0,00	0,01	0,05	0,02
Fabrication d'équipements électriques	CJ	0,00	0,02	0,02	0,01	0,00	0,02	0,01	0,01
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	CK	0,01	0,16	0,04	0,10	0,01	0,14	0,02	0,08
Fabrication de matériels de transport	CL	-0,06	0,05	0,12	0,05	0,10	0,14	0,01	0,10
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	CM	0,02	0,06	0,03	0,05	0,01	0,10	0,04	0,07
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	DD	0,03	0,02	0,01	0,02	0,11	0,07	0,10	0,08
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	EE	0,03	0,04	0,07	0,05	0,12	0,10	0,14	0,11
Construction	FF	0,09	0,40	0,60	0,39	0,03	0,37	0,52	0,34
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	GG	0,26	0,92	0,84	0,78	0,48	0,95	0,77	0,82
Transports et entreposage	HH	0,40	0,30	0,38	0,34	0,53	0,70	0,76	0,68
Hébergement et restauration	II	0,20	0,28	0,28	0,27	0,67	0,74	0,70	0,71
Édition, audiovisuel et diffusion	JA	0,13	0,00	0,02	0,03	0,15	0,05	0,03	0,06
Télécommunications	JB	0,14	-0,01	0,03	0,03	0,09	0,00	0,01	0,02
Activités informatiques et services d'information	JC	0,38	0,33	0,16	0,29	0,34	0,31	0,18	0,28
Activités financières et d'assurance	KK	0,33	0,03	0,00	0,08	0,63	0,09	0,09	0,19
Activités immobilières (Y compris les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire)	LL	0,03	0,03	0,02	0,03	0,06	0,05	0,05	0,05
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	MA	0,70	0,45	0,24	0,44	0,57	0,64	0,27	0,54
Recherche-développement scientifique	MB	0,02	0,07	0,05	0,05	0,03	0,07	0,13	0,08
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	MC	0,05	0,08	0,02	0,06	0,05	0,08	0,05	0,07
Activités de services administratifs et de soutien	NN	0,44	0,86	0,89	0,79	0,61	0,66	0,47	0,61
Administration publique	OO	0,94	0,27	0,57	0,48	1,80	0,72	1,28	1,06
Enseignement	PP	0,36	0,46	0,52	0,45	0,97	0,90	1,45	1,05
Activités pour la santé humaine	QA	0,24	0,28	0,46	0,31	0,65	0,73	0,96	0,77
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	QB	0,13	0,33	0,03	0,22	0,35	0,63	0,65	0,59
Arts, spectacles et activités récréatives	RR	0,12	0,08	0,10	0,09	0,27	0,18	0,17	0,19
Autres activités de services	SS	0,32	0,06	0,07	0,11	0,41	0,12	0,16	0,18
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	TT	0,01	0,04	0,01	0,03	0,00	0,03	0,00	0,02
<b>Total (%)</b>		<b>5,37</b>	<b>6,24</b>	<b>6,40</b>	<b>6,12</b>	<b>9,20</b>	<b>9,64</b>	<b>9,57</b>	<b>9,54</b>
Industrie	C	0,04	0,91	0,99	0,77	0,29	1,43	0,62	1,02
Secteur des administrations publiques	S13	1,47	0,71	1,12	0,96	3,05	1,64	2,79	2,18
Secteur privé	S1-S13	3,90	5,54	5,28	5,17	6,14	8,00	6,78	7,36

Source: ICN.

- Les cinq plus grandes contributions à l'évolution
- Les cinq plus faibles contributions à l'évolution

Tableau 25

### Contribution des catégories (COICOP 3 digits) à l'évolution des dépenses de consommation des ménages en 2021

(points de pourcentage)

COICOP 3 DIGITS		2021			
		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Produits alimentaires	011	0,44	0,27	0,28	0,29
Boissons non alcoolisées	012	0,01	-0,01	0,00	0,00
Boissons alcoolisées	021	0,13	0,05	0,05	0,06
Tabac	022	0,31	0,27	0,20	0,25
Stupéfiants	023	0,03	0,02	0,00	0,01
Articles d'habillement	031	0,96	0,64	0,51	0,64
Articles chaussants	032	0,08	0,09	0,06	0,08
Loyers réels	041	0,81	0,21	0,26	0,29
Loyers imputés	042	0,22	0,50	0,44	0,45
Entretien et réparation des logements	043	0,03	0,06	0,01	0,04
Alimentation en eau et services divers liés au logement	044	0,20	0,04	0,11	0,08
Electricité, gaz et autres combustibles	045	0,75	0,95	1,36	1,05
Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sols & Appareils ménagers	051 & 053	1,04	0,24	0,53	0,41
Articles de ménages en textile	052	0,04	0,02	0,06	0,04
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	0,21	0,03	0,08	0,06
Outils pour la maison et le jardin	055	0,07	0,07	0,07	0,07
Biens et services liés à l'entretien courant du foyer	056	0,14	0,12	0,10	0,12
Produits, appareils et matériels médicaux	061	0,05	0,02	0,01	0,02
Services ambulatoires	062	0,37	0,29	0,35	0,32
Services hospitaliers	063	0,17	0,32	0,46	0,35
Achats de véhicules	071	-0,11	-0,31	-0,20	-0,25
Dépenses d'utilisation des véhicules	072	0,45	0,76	0,95	0,78
Services de transport	073	0,16	0,02	0,13	0,07
Services postaux	081	0,02	0,01	0,01	0,01
Equipement de téléphone, télégraphe et télécopie	082	0,00	0,01	0,01	0,01
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	083	0,00	0,03	0,00	0,02
Appareils et supports audiovisuels, photographiques et informatiques & Biens durables pour loisirs	091 & 092	0,51	0,23	0,16	0,24
Biens non durables pour loisirs, animaux et produits liés	093	0,22	0,21	0,29	0,24
Services récréatifs et culturels	094	0,35	0,26	0,24	0,26
Presse, librairie et papeterie	095	0,13	0,03	0,03	0,04
Voyages touristiques tout compris	096	0,18	0,11	0,14	0,13
Enseignement*	10	0,05	0,04	0,04	0,04
Restaurants et cafés	111	1,29	1,18	0,86	1,10
Hôtels	112	0,37	0,27	0,30	0,29
Soins corporels	121	0,46	0,33	0,22	0,31
Prostitution	122	0,07	0,06	0,07	0,06
Effets personnels n.d.a.	123	0,21	0,06	-0,01	0,06
Protection sociale	124	0,13	0,13	0,15	0,14
Assurance	125	0,18	0,24	0,27	0,24
Services financiers	126	0,32	0,45	0,49	0,45
Autres services	127	0,16	0,17	0,11	0,15
<b>p.m. croissance totale (en %)</b>		<b>11,17</b>	<b>8,52</b>	<b>9,20</b>	<b>9,00</b>

Source: ICN.

■ Les deux plus grandes contributions à l'évolution

■ Les deux plus faibles contributions à l'évolution

# Publications de l'ICN - Personnes de contact

L'Institut des comptes nationaux publie, outre les principaux agrégats, d'autres chiffres tirés des comptes nationaux et régionaux. La grande majorité des données sont disponibles en format pdf via l'hyperlien:

<https://www.nbb.be/doc/DQ/F/planningPapPub.htm>

Les données chiffrées peuvent être obtenues via la banque de données interactive NBB.Stat. Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque publication.

## 1. Comptes nationaux détaillés

La publication des comptes nationaux détaillés paraît vers la mi-octobre. Elle consiste en tableaux détaillés sur la composition et la répartition du produit intérieur, le compte de production et d'exploitation, les principales catégories de dépenses, les comptes des secteurs, le stock de capital et le marché du travail.

## 2. Comptes trimestriels et première estimation des comptes annuels

Les comptes trimestriels présentent les premières estimations des principaux agrégats. Ils paraissent quatre fois par an, 90 à 110 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Parallèlement aux résultats du quatrième trimestre paraît la première estimation des comptes annuels, qui est basée essentiellement sur les comptes trimestriels.

Les comptes trimestriels, cohérents avec les comptes nationaux annuels, présentent les principaux agrégats à la fois selon les optiques dépenses, revenus et production. L'emploi, le volume de travail des salariés et la rémunération des salariés par branche d'activité sont également estimés.

Pour répondre à la demande de mettre à la disposition aussi rapidement que possible des chiffres se rapportant au dernier trimestre écoulé, une première estimation flash de la croissance du PIB est déjà publiée après 30 jours. Elle n'est toutefois pas ventilée en fonction des différentes composantes du PIB. Une première estimation de cette ventilation et des autres agrégats de l'économie est diffusée 60 jours après la fin du trimestre.

### 3. Comptes des secteurs institutionnels

Les comptes annuels des secteurs institutionnels sont repris dans la publication des comptes nationaux détaillés (voir point 1). Ils sont donc diffusés vers la mi-octobre dans la base de données NBB.Stat de la Banque nationale de Belgique.

La séquence complète et détaillée des comptes non financiers des secteurs est publiée. Les secteurs institutionnels sont les suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières (et sous-secteurs), les administrations publiques, les ménages, les ISBLSM, ainsi que le reste du monde.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont diffusés quatre fois par an, environ 105 jours après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces comptes trimestriels sont cohérents avec leur équivalent annuel (voir ci-dessus) mais sont moins détaillés. L'accent y est mis sur les agrégats les plus pertinents, notamment au travers d'indicateurs clefs et de leurs composantes. Ces comptes reprennent également les comptes trimestriels des administrations publiques.

### 4. Comptes des administrations publiques

Les comptes trimestriels des administrations publiques sont repris dans la publication relative aux comptes des secteurs institutionnels (voir point 3).

Les comptes annuels des administrations publiques font l'objet de deux estimations par an, dont les résultats sont diffusés sur le site internet de la Banque nationale de Belgique.

Au début du mois d'avril suivant l'année de référence, une première estimation est diffusée sous la forme de tableaux de recettes et dépenses des administrations publiques.

La seconde estimation, à la mi-octobre, présente les comptes complets du secteur des administrations publiques ainsi que de ses sous-secteurs. Cette version présente les données nécessaires à l'étude des finances publiques et de leur interaction avec le reste de l'économie. Ces comptes sont intégrés dans la publication des comptes nationaux détaillés.

### 5. Tableaux ressources-emplois

A la fin de chaque année, les tableaux ressources-emplois sont publiés. Ils reflètent la structure des coûts de production, du revenu qui est généré dans le processus de production et des flux de biens et de services qui résultent soit de la production intérieure, soit des importations et des exportations.

### 6. Comptes régionaux: agrégats par branche d'activité et compte des ménages

A la fin de chaque année, les comptes régionaux sont publiés. Ils ventilent par région, province et arrondissement plusieurs variables des comptes nationaux, avec lesquelles ils sont totalement cohérents.

Outre la rémunération des salariés et la valeur ajoutée régionale, la publication présente des données régionalisées relatives au nombre de personnes occupées, au nombre d'heures travaillées et à la formation brute de capital fixe. La publication contient également des chiffres

régionaux relatifs au compte du secteur des ménages. Il s'agit ici des principales variables du compte d'affectation des revenus primaires (rémunération des salariés et revenus de la propriété), du compte de distribution secondaire du revenu (impôts, cotisations et prestations sociales et revenu disponible) et du compte de redistribution du revenu en nature (montants bruts et nets jusqu'au taux d'épargne). Outre les dépenses de consommation des ménages, les dépenses de consommation des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages sont régionalisées.

## 7. Personnes de contact

PIB trimestriel et "flash"	<a href="mailto:quarterly.na@nbb.be">quarterly.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes annuels			
- branches d'activité	<a href="mailto:production.na@nbb.be">production.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
- dépenses	<a href="mailto:expenditure.na@nbb.be">expenditure.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Comptes des secteurs	<a href="mailto:sectors.na@nbb.be">sectors.na@nbb.be</a>	Odile Biernaux	+32 2 221 30 44
Comptes des administrations publiques	<a href="mailto:governmentfinance.na@nbb.be">governmentfinance.na@nbb.be</a>	Kris Van Cauter	+32 2 221 55 72
Comptes régionaux	<a href="mailto:regional.na@nbb.be">regional.na@nbb.be</a>	Christophe Goethals	+32 2 221 42 87
Marché du travail	<a href="mailto:labour.na@nbb.be">labour.na@nbb.be</a>	Bernadette Boudry	+32 2 221 47 54
Stock de capital	<a href="mailto:expenditure.na@nbb.be">expenditure.na@nbb.be</a>	Cédric Luppens	+32 2 221 42 88
Tableaux emplois-ressources (SUT)	<a href="mailto:sut.na@nbb.be">sut.na@nbb.be</a>	Lotte Van Mechelen	+32 2 221 47 31
Compte satellite des ISBL	<a href="mailto:sectors.na@nbb.be">sectors.na@nbb.be</a>	Hélène Volon	+32 2 221 55 70
Diffusion des séries	<a href="mailto:nationalaccounts.na@nbb.be">nationalaccounts.na@nbb.be</a>	Kristof Segers	+32 2 221 38 70
Supervision et coordination	<a href="mailto:coordination.na@nbb.be">coordination.na@nbb.be</a>	Isabelle Brumagne	+32 2 221 28 77



## Remarques générales

Les totaux indiqués dans les tableaux peuvent différer de la somme des rubriques en raison des arrondis.

Le site internet de la Banque nationale de Belgique présente le [calendrier de publication](#) des principales statistiques économiques établies par la Banque et l'ICN.

En application du SDDS (IMF's Special Data Dissemination Standard), ce calendrier reprend également toutes les statistiques du SDDS. Les dates de publication sont celles qui ont été communiquées par les institutions qui établissent la statistique; certaines d'entre elles publient par leurs propres canaux des calendriers de publication de leurs statistiques plus détaillés que ceux mentionnés sur le site internet de la Banque.



## Signes conventionnels

e	estimation
p	provisoire
-	la donnée n'existe pas ou n'a pas de sens
n.	non disponible
p.m.	pour mémoire
0 ou 0,0	néant ou inférieur à la moitié de la dernière unité retenue



## Liste des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
ICN	Institut des comptes nationaux
ISBL	Institutions sans but lucratif
NACE-Bel	Nomenclature statistique des activités économiques dans les communautés européennes - Version belge
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SEC	Système européen des comptes nationaux et régionaux
SNA	System of National Accounts
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés



#### Commandes

Sur le site internet de la Banque nationale de Belgique, via la rubrique "[e-service](#)", vous pouvez souscrire gratuitement un abonnement par e-mail à cette publication. Elle vous sera envoyée par e-mail à la date de publication.

#### Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie, les méthodes de calcul et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Comptes nationaux et régionaux de la Banque nationale de Belgique.

[nationalaccounts.na@nbb.be](mailto:nationalaccounts.na@nbb.be)

Editeur responsable

**Roeland Beerten**

Chef du département Statistique générale

Banque nationale de Belgique

Société anonyme

RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise: 0203.201.340

Siège social: boulevard de Berlaimont 14 - BE-1000 Bruxelles

[www.nbb.be](http://www.nbb.be)

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Mise en pages: BNB Statistique générale

Couverture: BNB AG - Prepress & Image

Publié en février 2024